Fédération Nationale de la
PÊCHE Mag'
En France
N°5 / Novembre 2009

La Pêche et l'Europe

p.16 > fédération
Une communication grand public

p.30 > en actions
Révision SDAGE 2010 :
Quels enjeux pour l'associatif pêche ?

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

www.federationpeche.fr

Là, on révise nos SVT !

Avec la pêche, les SVT c'est trop cool ! A toi toute la nature en toute liberté et comme tu le sens ! Partage-la avec tes copains pour vivre pleins de moments forts, imprévus ou tout simplement pour le fun. En plus maintenant les cannes à pêche sont super stylées. Alors vite, pour connaître les bons plans, connecte-toi sur notre site Internet !

Pour tout renseignement : www.federationpeche.fr

images&formes

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

La pêche révèle votre nature . . .

www.federationpeche.fr

> Edito

Objectif Europe… !

Depuis sa création par la loi sur l'eau et les milieux Aquatiques (LEMA) de Décembre 2006, la FNPF a ouvert de très nombreux chantiers et s'est mise en ordre de marche pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée. Parmi eux figure "une meilleure reconnaissance institutionnelle de la FNPF" dans sa dimension environnementale, sociale et économique, mais aussi internationale.

Aujourd'hui l'Europe est omniprésente dans notre société, ses directives et ses règlements dominent nos propres textes nationaux.

Forte de ce constat la FNPF a considéré qu'une "Mission Europe" était absolument nécessaire afin de pouvoir peser au niveau Européen sur tous les sujets nous concernant : Cormorans, migrateurs, protection des milieux etc.

"la FNPF a considéré qu'une "Mission Europe" était absolument nécessaire afin de pouvoir peser au niveau Européen.

C'est un vaste et délicat chantier qui a été confié à Philippe Lalauze et à son équipe.

Je leur fait entièrement confiance pour mener à bien cette mission fondamentale au profit du développement de la pêche de loisir.

Claude ROUSTAN
Président de la FNPF

> sommaire

P.2&16

> fédération

- La pêche, tout un art P.3
- Journée nationale de la pêche P.4
- Des jeunes femmes découvrent la pêche P.4
- RTE et ERDF s'engagent avec la FNPF pour prévenir les accidents sous les lignes électriques P.5
- Une communication grand public P.6
- La FNPF sous influence européenne P.8
- La nouvelle mission Europe de la FNPF P.10
- La pêche en république Tchèque P.12
- Congrès 2009 : la continuité écologique de l'eau P.13
- Créer des synergies pour la pêche de demain P.14
- Synergies, une première pleine d'espoir P.15
- La FNPF met en place la GED P.16

P.17&27

> nos régions

- Grand Est P.18
- Auvergne-Limousin P.20
- Rhône-Alpes P.22
- Bassin Adour Garonne P.24
- Bretagne, Basse-Normandie, Pays de Loire P.26

P.28&31

> en actions

- Révision SDAGE 2010 ..... P.30-31

P.32&37

> horizons

- La Fédération Suisse de Pêche met les bouchées doubles P.33
- Quand la passion se partage en images P.34
- Élections FNPF P.36
- Glossaire P.37

Les mots notés en bleu dans les articles sont définis dans le glossaire p.37.

ERRATUM

Il est à noter que Grégoire Ricou de la fédération d'Indre et Loire a contribué à l'article "L'enregistrement des captures par les pêcheurs amateurs", dans le Pêche Mag N°4.
La photo illustrant l'article intitulé "Anguille et DCR" du même numéro est une murène et non une anguille. L'équipe du Pêche Mag s'excuse de cette malencontreuse erreur.

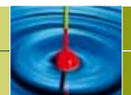

© FNPF/L. Madelon

La pêche, tout un art...

La FNPF partenaire de “J’ai la pêche”

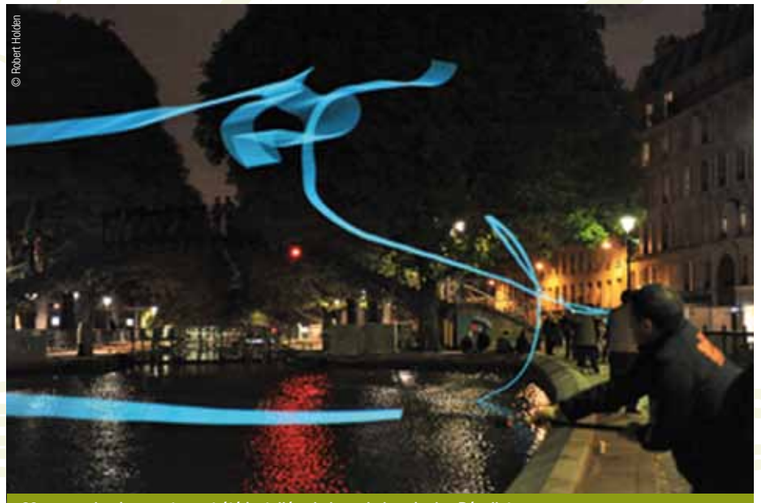
© Robert Hôlden

30 cannes luminescentes ont été installées le long du bassin des Récollets.

Les parisiens ont pu découvrir, ou rédécouvrir, leur fleuve au travers d’un tableau original et touchant

La FNPF mécène d’œuvre d’art ? Pourquoi pas ?
Pour la première fois les pêcheurs ont été les partenaires financiers d’une exposition éphémère, “J’ai la pêche”, présentée au public de la Nuit Blanche parisienne dans la nuit du 3 au 4 octobre. 30 cannes en fibres luminescentes, mises en place par l’architecte Designer Nino Comba, ont illuminé le Canal Saint Martin (Bassin des Récollets).

L’objectif de la FNPF était double : communiquer auprès du grand public sur ce loisir de pleine nature en s’engageant, aux côtés de la mairie de Paris, pour l’un des événements les plus importants de l’année mais aussi saluer la beauté de la gestuelle et du matériel utilisé par les pêcheurs. Une participation positive puisque 1,5 million de visiteurs ont arpenté la capitale.

Les parisiens, quant à eux, ont pu découvrir, ou redécouvrir, leur fleuve au travers d’un tableau original et touchant. De quoi donner l’eau à la bouche aux habitants de la capitale : la FNPF prépare la traditionnelle Journée Nationale de la pêche les 4, 5 et 6 juin 2010 le long des quais de Seine.

Journée nationale de la pêche
Une journée solidaire et environnementale

Malgré les obstacles calendaires et un temps peu clément, le bilan de la journée nationale de la pêche, qui a eu lieu le 7 juin 2009, est positif. Le partenariat avec le Secours populaire français (SPF) a été renouvelé et a permis d'accueillir environ 200 familles, comme en 2008.

© G. Leclon FDAAPPMA 09

La journée nationale de la pêche est fixée par arrêté ministériel au premier dimanche de juin. Le seul jour de l'année où il est autorisé de pêcher sans carte vise à promouvoir le loisir pêche auprès du grand public. Ironie du sort, la date du 7 juin 2009 était aussi celle des élections européennes, de la très attendue finale de Rolland Garros et de la fête des mères. Ce jour aux multiples rendez-vous et averses dans presque tout l'hexagone, n'a pas empêché les pêcheurs d'accueillir au bord de l'eau des milliers de visiteurs. Ateliers pêche avec un animateur, manifestations musicales, sportives, stands culinaires, pique-niques champêtres, balades en calèche : de quoi ravir toute la famille.

Bienvenu en cette période de crise économique, le partenariat avec le SPF a été un succès à la hauteur de ce geste de solidarité. En effet, la fédération de pêche des Pyrénées Orientales (66) a, par exemple, proposé de multiples activités aux 50 enfants de familles bénéficiaires du SPF : cours de pêche, promenade en dos d'âne, présentation d'aquariums… Certaines fédérations ont tiré leur épingle du jeu en terme de communication auprès du grand public et de la presse. La fédération de la Creuse a attiré un grand nombre d'enfants grâce à la diffusion de la publicité dans les écoles et dans les collectivités jeunesses de la région. De même, la fédération de Vaucluse a renouvelé le partenariat avec l'antenne locale du SPF et a obtenu, ainsi, une grande médiatisation dans la presse et la radio locale. Cette journée a permis de rassembler des familles dans la bonne humeur. Une journée conviviale, solidaire et environnementale !

> Stéphanie Hofer
service Communication

Des jeunes femmes découvrent la pêche

Samedi 5 septembre 2009, à la maison de la pêche de Levallois sur l'île de la Jatte, une poignée de jeunes femmes ont découvert le loisir pêche. L'événement, organisé par la FNPF et le partenaire Cleec.com, site communautaire de sports et de loisirs, a été un succès.

© FNPF
Les femmes aussi mordent à l'hameçon.

La journée a commencé par le visionnage d'un PowerPoint sur la Seine. Elle s'est achevée par la prise d'un black-bass de 40 cm ! 5 jeunes femmes, novices dans la pratique de ce loisir, ont été invitées par la FNPF et Cleec.com à découvrir la pêche.

Place à la pratique

"C'est excitant, on a envie de voir ce qui va sortir de l'eau. J'ai envie d'acheter la carte "Découverte femme" et de me renseigner auprès de Cleec.com pour trouver des partenaires de pêche. Je suis certaine que mes deux enfants seront heureux de m'accompagner", se réjouit Christine, 33 ans, Psychologue. Ravies de cette journée, elles rejoindront peut-être les 41 780 femmes qui ont pris une carte "Découverte" en 2008.

RTE et ERDF s'engagent avec la FNPF pour prévenir les accidents sous les lignes électriques

Jean-Pierre Bel, Directeur général adjoint de ERDF ; Claude Roustan, président de la FNPF et Hervé Laffaye, Directeur général adjoint de RTE lors de la signature de la convention tripartite.

Claude Roustan, Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), Jean-Pierre Bel, Directeur Général Adjoint d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et Hervé Laffaye, Directeur Général Adjoint du Réseau de Transport d'Electricité (RTE) ont signé le 6 octobre, une convention de partenariat sur trois ans. Elle vise à sensibiliser et informer les pêcheurs des risques encourus lors de la pratique de la pêche à proximité des lignes électriques. Cette convention s'inscrit dans la continuité des partenariats déjà engagés entre les fédérations départementales de pêche, RTE et ERDF.

Les lignes électriques aériennes font partie du paysage et chacun a tendance à oublier leur présence. Pourtant, même sans contact direct, elles peuvent présenter un danger d'électrocution lorsqu'elles sont approchées de trop près car un arc électrique peut se former. Or, les matériaux utilisés dans la fabrication des cannes à pêche sont conducteurs de l'électricité, en particulier lorsque le carbone entre dans leur composition.

RTE et ERDF mènent déjà des campagnes d'information sur les mesures de prudence à respecter dans la pratique de la pêche à proximité de leurs réseaux. Pourtant, chaque année, malgré les recommandations émises, des accidents surviennent (3 morts et 3 blessés par an en moyenne). *"La FNPF, et à travers elle, les fédérations départementales de pêche, s'est investie dans ce partenariat car la sécurité des pêcheurs la concerne au premier plan"*, explique Claude Roustan, président de la FNPF. La FNPF, RTE et ERDF ont la volonté de renforcer leur coopération afin de prévenir toute électrocution ou électrisation de personne.

La convention de partenariat signée entre les trois parties se décline autour de plusieurs axes majeurs :

- La FNPF, RTE et ERDF s'engagent à identifier les zones qu'elles considèrent comme potentiellement à risques et à procéder à une signalisation adaptée.
- RTE et ERDF fourniront des documents de sensibilisation sur la sécurité des pêcheurs à proximité des lignes électriques, que la FNPF mettra à la disposition de ses adhérents. Les messages de prudence seront relayés par le biais d'instruments de communication de la FNPF et des Fédérations départementales. La diffusion d'un porte-carte de pêche comportant des messages de sécurité est, par exemple, en cours d'étude.
- Les deux gestionnaires de réseau s'engagent enfin à concevoir des modules de sensibilisation au risque électrique à insérer dans les formations de la FNPF. Ils identifieront, parmi leur personnel, des représentants locaux qui pourront éventuellement intervenir au cours de ces formations (APN, gardes particuliers…).

LES CONSEILS DANS TOUS LES CAS SONT :

- **Eviter de s'approcher des lignes électriques et rester vigilant à leur approche.**
- **Se déplacer sous une ligne les cannes à pêche en position horizontale.**
- **Ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne.**

Vous pouvez retrouver ces conseils, des exemples et des dépliants pédagogiques sur le site internet : http://www.sousleslignes-prudence.com

Une communication grand public

Le livre victime de son succès !

Le premier guide à destination de tous ceux qui ne savent pas pêcher "Un pêcheur sachant pêcher…" a été édité par la FNPF fin février 2009. L'ouvrage pédagogique est victime de son succès : 44 000 exemplaires ont été distribués et 6000 seulement restent en stock.
L'ouvrage a été notamment distribué aux visiteurs des salons (Agriculture et Destination Nature), aux fédérations départementales de pêche ainsi qu'aux particuliers. "Trucs et astuces"pour bien pêcher, fiches d'identité des principaux poissons d'eau douce : La pêche n'a plus de secret pour le pêcheur amateur.

Commande possible dans la limite des stocks disponibles via le site internet de la FNPF
www. federationpeche.fr ; rubrique Edition.

Le saumon fait un carton

Du 10 au 24 août 2009, le retour du saumon dans la Seine a connu une véritable effervescence médiatique.
Le Monde, l'AFP, Europe 1, France 2, Radio France, Le Nouvel Obs et autres médias ont traité le sujet. Ce n'est pas tout, la médiatisation du migrateur a dépassé nos frontières : The Times, BBC, Reuters, The Mainichi Daily News (quotidien japonais), TVSBT (télévision brésilienne), National Geographic News ont également pris contact avec la FNPF afin d'obtenir des informations et bien souvent décrocher une interview de M. Bernard Breton, secrétaire général de la FNPF.
Le sujet fait suite à la publication d'une info-presse de l'INRA du 05/08/09 concernant l'étude "Analyser le retour du saumon dans la Seine". Elle a notamment révélé que 260 saumons ont été observés par le vidéocomptage de la passe à poissons du barrage de Poses, en amont de Rouen. Une présence qui avait déjà été médiatisée le jeudi 9 octobre 2008, suite à un communiqué de presse de la FNPF (lire le Pêche Mag n°3). Cet événement confirme l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine, le saumon étant un bio-indicateur. Depuis 30 ans, d'énormes efforts ont été faits pour améliorer la qualité de l'eau de la Seine grâce aux pêcheurs et aux collectivités locales. Tous ces éléments d'information ont permis une nouvelle fois de mettre en valeur le rôle de protecteurs des milieux aquatiques joué par les pêcheurs. La FNPF continue de gagner en notoriété médiatique, auprès du grand public.

La pêche au féminin

La carte promotionnelle "Découverte Femme" est au prix unique de 30 euros pour toutes les fédérations. 41 780 femmes ont acheté cette carte en 2008.
La pêche est un des rares loisirs facilement accessible pour tous, sexe ou catégorie-professionnelle confondus.

Les pêcheurs à la rencontre du grand public

A vos agendas : la FNPF participera à de nombreux événements "grand public" au premier semestre 2010. Voici la liste des manifestations :

- Du 15 après-midi au 17 janvier 2010 : le "Carrefour national pêche et loisirs." Rendez-vous incontournable de l'halieutisme à Clermont-Ferrand, cet événement attirant 20 000 visiteurs chaque année regroupe toutes les activités liées à la pêche. Deux unions régionales seront représentées, l'union régionale Auvergne Limousin et l'union régionale des fédérations de pêche de Rhône-Alpes.
- Du 27 février au 07 mars : le "Salon International de l'Agriculture" (SIA). Après avoir comptabilisé 30 000 visiteurs sur son stand en 2009, la FNPF posera de nouveau ses valises en 2010 à Paris (Porte de Versailles).
- Du 28 au 30 mars : le "Salon Destination Nature". Pour la troisième année consécutive, la FNPF viendra à la rencontre du public.
- Les 4, 5 et 6 juin : Paris Pêche. Grande nouveauté événementielle, la FNPF présentera la pêche de loisir sur le quai Tino Rossi dans le 5e arrondissement de Paris.

La FNPF par sa présence dans des événements grand public a la volonté de se faire connaître et de développer le loisir pêche. Ce loisir dispose de nombreux avantages (tout public, peu onéreux) et vit avec son temps. En effet, la pêche est un loisir respectueux de l'environnement, l'une des préoccupations majeures de notre époque.

Une campagne publicitaire modernisée

La campagne publicitaire 2010 affirme la volonté de la FNPF de moderniser l'image de la pêche. Elle se traduit par une vision encore plus dynamique de ce loisir de pleine nature en brisant les préjugés.
En 2008 et en 2009, les élus de la FNPF ont assis leur image. Pour cette nouvelle année, il s'agit d'accentuer la démarche en adoptant une ligne résolument moderne. *"La pêche, c'est ringard ? Non !"* affirme l"une des annonces qui seront éditées dans les magazines grand public.

CAMPAGNE

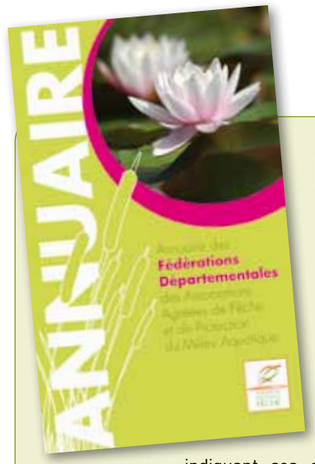

L'annuaire se refait une beauté

Un nouvel annuaire devrait arriver rapidement dans les fédérations départementales de pêche. Outil pratique, l'annuaire permet de répertorier chaque fédération en indiquant ses contacts, le nombre d'AAPPMA, de pêcheurs, d'ateliers pêche nature etc. On y trouvera notamment, pour cette seconde édition, les unions régionales, les nouvelles commissions et les associations migrateurs. Un graphisme plus dynamique : du vert, du rose ou encore des lignes rondes égayeront l'associatif pêche.

Une carte de vœux 2010 originale

Pour la "bonne année" 2010, les institutionnels et membres du Conseil d'Administration recevront une belle carte de vœux. Originale, elle ne se contente pas de souhaiter la bonne année mais présente l'évolution de la pêche : moyen de subsistance à l'origine, elle est devenue un loisir tendance aujourd'hui.
Cette carte poétique, tirée à 4500 exemplaires, sera proposée à toutes les fédérations départementales.

2010

© FNPF L. Madelon

LA FNPF sous influence européenne

S'il fallait trouver une origine aux réformes qu'a connues la législation de la pêche ces dernières années, on identifierait sans difficulté les bureaux de Bruxelles. Ceci n'est pas surprenant, les dispositions du code de l'environnement (dont le titre consacré à la pêche en eau douce) provenant à 80 % de ces mêmes instances. En matière de pêche en eau douce et de gestion piscicole, on peut observer clairement l'influence de deux types d'instruments : la directive cadre sur l'eau (DCE) et certains textes communautaires concernant les espèces migratrices. Ces impulsions communautaires ont mené ou vont mener à des changements profonds pour les structures associatives de la pêche.

Témoignage

Anne-Laure Caudal, FD 56

"La Fédération de pêche du Morbihan a été associée aux démarches d'identification des réservoirs biologiques et des frayères.
Sur les réservoirs biologiques, nous avons participé à plusieurs réunions organisées par la Mission interservices de l'eau (MISE), au cours desquelles nous avons "tenté" d'appliquer la méthodologie proposée. Les propositions du groupe de travail ont été transmises à la Direction Générale de l'environnement de bassin (DIREN).
Pour la démarche d'identification de frayères, le Morbihan était le département pilote pour tester la méthodologie proposée sur la truite fario, le saumon, le chabot et la lamproie de planer. Nous avons travaillé avec l'ONEMA sur un bassin test."

Un texte fondateur

La DCE du 23 octobre 2000 fixe un objectif de bon état en 2015 pour tous les types de masses d'eau. Dans ce cadre, la qualité piscicole des eaux devient un indicateur de la qualité des eaux.
La transposition de la DCE en droit français a conduit à l'adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), par laquelle a été créée la Fédération Nationale pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FNPF) chargée de coordonner les actions des fédérations adhérentes. Etablissement à caractère d'utilité publique, elle est investie de missions de service public : protection et gestion durable du milieu aquatique, contribution financière aux actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole, ainsi qu'à des actions de formation et d'éducation à l'environnement.
Dans le même temps, la LEMA a transformé l'établissement public spécialisé dans le domaine de la pêche, l'ancien Conseil supérieur de la pêche. Devenu "Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques", cet établissement a été investi d'une mission plus générale de surveillance et de connaissance des milieux aquatiques, en vue précisément de répondre à la demande d'expertise générée par la DCE.
Cette réforme s'est également traduite par des prérogatives, des missions et un rôle accru des fédérations et associations de pêche, ainsi que de moyens et d'outils nouveaux et d'un accès plus large à l'information "environnementale" en vue d'assumer les responsabilités de gestion du patrimoine piscicole. Elle a exigé des recrutements de profils adaptés, une contribution et une présence de plus en plus fréquentes au sein des organismes en charge de l'eau.
Par exemple l'élaboration de nouveaux Schémas Départementaux d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), conformes à la DCE, a incité les FDAAPPMA à organiser la gestion de leurs données sur les poissons et leur milieu afin d'alimenter la mise en œuvre française de la DCE : les nouveaux classements des cours d'eau au titre de la continuité écologique et notamment la définition des réservoirs biologiques, des débits minimums biologiques, la définition des frayères… sont autant de dispositifs à propos desquels les FDAAPPMA sont consultées par les services de l'Etat, comme l'évoquent les témoignages ci-contre.

> **Ces impulsions communautaires ont mené ou vont mener à des changements profonds pour les structures associatives de la pêche**

La protection européenne des migrateurs

Les instruments communautaires tendant à la protection des ressources halieutiques, relevant de la "Politique Commune de la Pêche", visent essentiellement les efforts de pêche en mer. Toutefois, ils s'orientent, texte après texte, vers des mesures applicables également aux eaux intérieures des Etats membres, et à la pêche amateur. Cette extension de la Politique Commune de la Pêche est issue d'un raisonnement très rationnel : à quoi sert la protection des poissons migrateurs en mer, quand une partie de leur prélèvement se fait en eaux douces ? La brèche s'est ouverte avec le cas de l'anguille, pour la protection de laquelle un règlement européen a été édicté.
De même, la protection des espèces amphihalines implique que les FDAAPPMA fournissent des données sur certaines espèces revêtant un intérêt communautaire. Elles sont ainsi parties prenantes de l'application du règlement 199/2008 relatif aux données dans le secteur de la pêche (dit "DCR"). Ce règlement prévoit qu'un programme national pluriannuel soit défini pour la collecte, la gestion et l'utilisation des données relatives à la pêche, notamment "la pêche récréative pratiquée dans les eaux communautaires, y compris la pêche récréative des anguilles et des saumons dans les eaux intérieures".
Par ailleurs, d'autres plans de réglementation européenne concernent la pêche amateur : l'application des directives "Faune, flore" et "habitats", impliquant des mesures de protection des espèces piscicoles (le saumon) ou de leurs prédateurs (tel que le cormoran), des zones humides et agro-environnementales destinées à la protection du milieu aquatique, telles que les bandes enherbées, etc.
L'adoption de textes communautaires applicables aux eaux douces impose aux structures associatives de la pêche françaises de suivre les projets de l'Union européenne et de participer aux forums de consultation de Bruxelles. Dans le cas de la protection de l'anguille, elles ont, au travers de la FNPF, demandé un moratoire de la pêche au Gouvernement français. Elles ont également émis un avis négatif sur le plan français de sauvegarde de l'anguille au niveau européen, jugé insuffisant. Pour faire connaître leur désapprobation aux instances communautaires, la FNPF leur a adressé une pétition.

> Nadège Colombet, service Juridique

Témoignage

Laurent Garmendia, FD 09

"La Fédération de pêche de l'Ariège, par l'intermédiaire de sa cellule technique, s'est fortement mobilisée sur les travaux d'élaboration du SDAGE afin de répondre non seulement aux sollicitations des services de l'État et de l'Agence de l'eau mais surtout afin de jouer pleinement son rôle de force de proposition en intégrant les travaux de réflexion et de rédaction d'amendements au sein de l'UFBAG (Union des Fédérations du Bassin Adour Garonne) fortement mobilisée en la matière.
Nous avons principalement concentré nos avis sur trois grands axes autour de la problématique prégnante dans notre département, l'hydroélectricité :
- Liste des réservoirs biologiques.
Il aura fallu recenser, caractériser, des portions de cours d'eau susceptibles d'être classées. Tous ces arguments ont été délivrés puis défendus lors des réunions des secrétariats techniques locaux.
- La notion de continuité écologique. D'abord au sein de l'UFBAG puis en Commission relative aux Milieux Naturels Aquatiques (Comina), nous avons longuement travaillé sur la rédaction puis la défense des amendements lui faisant référence.
- Enfin, et toujours en cours, nous participons aux réunions techniques conduisant à l'élaboration de la liste de portion de cours d'eau contenant des frayères".

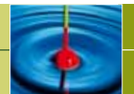

La nouvelle Mission Europe de la FNPF

La France a un rôle fédérateur à jouer

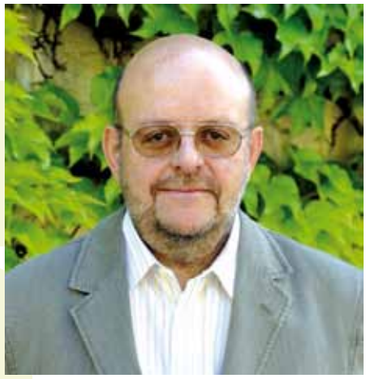

Philippe Lalauze, 2e vice-président de la FNPF est chargé de la mission Europe.

Faire valoir les intérêts des pêcheurs au niveau européen : voilà l'un des thèmes majeurs de la nouvelle Mission Europe de la Fédération Nationale de la Pêche en France, née en mai 2009. A sa tête : Philippe Lalauze, président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la protection du milieu aquatique de Vaucluse (84). Après ces quelques mois d'activité, c'est avec plaisir que ce dernier s'est prêté au jeu des questions - réponses.

© FNPF/L. Madelon

Pêche Mag : Quels objectifs la Fédération Nationale de la Pêche en France a-t-elle confié à la "Mission Europe" ?

Philippe Lalauze : "L'objectif de cette "mission" est double :

Le premier est de participer au forum des pêcheurs européens (Euroangler), auquel la FNPF vient d'adhérer. Il est primordial que la France, avec ses 1,4 million de pêcheurs, y soit représentée car cette association, créée en 2007, souhaite défendre les intérêts des pêcheurs européens, dont les Français ! Surtout que notre pays est l'un des premiers, en Europe, en nombre d'effectifs de pratiquants.

Le deuxième objectif est de créer des relations avec les membres de la Commission européenne afin de faire du lobbying en faveur des pêcheurs français et donc de faire passer certaines décisions importantes pour notre loisir de pleine nature. En effet, la majorité de nos textes environnementaux sont inspirés de textes européens (directives et règlements). C'est l'Europe qui oblige les Etats à élaborer des plans, comme par exemple celui relatif à la protection de l'anguille ou encore à se prononcer sur le statut du cormoran."

Les membres de la commission souhaitent que la FNPF prenne une place importante au sein du forum. Ensuite ce forum lui-même doit prendre de l'importance auprès de la Commission européenne et du Parlement…"

P.M. : Vous étiez secrétaire général lors de votre précédent mandat à la FNPF. Pourquoi avoir accepté cette nouvelle aventure ?

Ph.L. : "C'est un challenge intéressant de faire reconnaître la FNPF au niveau européen. Je ne renie pas l'intérêt d'être secrétaire de la FNPF mais je prends très à cœur ce nouveau rôle de représentation que je découvre et apprécie. Cet été, j'ai rencontré le président de la fédération des pêcheurs suisse. Cette entrevue n'est que la première d'une série d'autres puisque des réunions sont prévues également avec d'autres fédérations nationales. C'est très enrichissant !"

P.M. : Depuis sa création, où en est la mission ?

Ph.L. : "La mission s'est réunie dès le mois de juin afin de dresser un état des lieux et de répartir le travail entre les membres. Un point a été fait également sur les travaux entamés par le forum, dont les membres se sont réunis en avril 2009. Et sur les raisons qui nous ont poussées à y adhérer. Nous avons identifié nos premiers besoins comme le fait de mieux connaître le fonctionnement de la Commission européenne. La FNPF s'est également engagée à rédiger une note concernant la qualité des eaux et des pollutions, précisant le rôle et l'implication des pêcheurs dans la Directive Cadre Européenne. Enfin, un document expliquant l'organisation de l'associatif pêche français sera également créé et distribué aux membres du forum européen."

P.M. : Des projets ont-ils déjà été listés par le forum ?

Ph.L. : "Oui, tout à fait. Deux actions immédiates ont été dégagées par les membres : faire de la Journée Nationale de la Pêche en France une journée européenne. Dans ce cadre et afin de contribuer à la réussite de cette journée en 2010, huit jeunes environ, seront sélectionnés par concours et représenteront notre pays. D'autres projets sont en cours : réfléchir à la création d'une carte européenne et mesurer l'impact socio-économique de la pêche européenne par compilations des données nationales."

P.M. : Pourquoi avoir adhéré au forum, alors que l'Union Nationale des Pêcheurs l'était déjà de l'Association Européenne des Pêcheurs (EAA) ?

Ph.L. : "La FNPF a adhéré au forum parce qu'il est nécessaire qu'il y ait une coopération européenne des pêcheurs associatifs. L'EAA a certes bien travaillé sur le dossier Cormoran mais elle a une vision anglo saxonne de la pêche associative, qui colle finalement peu avec notre mission de service public de protection des milieux. De plus, l'EAA regroupe également la pêche en mer. Point qui ne nous concerne pas puisque la FNPF gère la pêche en eau libre douce. Nous avons préféré quitter l'EAA et intégrer le forum, composé de pays dont la culture est proche de la nôtre. Nous avons un rôle fédérateur à y jouer."

P.M. : Quels grands chantiers la "Mission Europe" souhaite aborder ?

Ph.L. : "Les membres de la mission souhaitent que la FNPF prenne une place importante au sein du forum. Ensuite ce forum doit prendre de l'importance auprès de la Commission européenne et du Parlement. Pour cela il faut susciter de nouvelles adhésions afin d'augmenter le poids des pêcheurs. Nous savons déjà que l'Italie, la Suisse et le Luxembourg sont prêts à y adhérer. Les chantiers sont nombreux : l'hydroélectricité, l'éducation et la promotion du loisir pêche, la qualité des eaux, l'harmonisation des connaissances…"

P.M. : Mis à part le forum européen, quels sont les autres relais mobilisables par les pêcheurs français ?

Ph.L. : "Une des autres associations mobilisables au niveau européen sont les « owners ». Il s'agit d'une association très structurée et composée de trois groupes : les forestiers, les chasseurs et les terriens au sens agricole du terme. Ils ont soutenu la démarche des pêcheurs sur le dossier « Cormorans »."

Interview réalisée par Julie Miquel
Service communication

La pêche en République Tchèque

L'organisation de la pêche en république Tchèque repose sur les associations locales

© Fédération de pêche de République Tchèque

Réputée pour ses bières, la République tchèque a aussi une pêche riche et variée. L'organisation de la pêche en République Tchèque est basée sur les associations locales, les fédérations régionales et une fédération nationale. La même chose qu'en France ? Globalement oui, mais avec des différences importantes.

L'organisation de la pêche en République Tchèque est pyramidale. Les pêcheurs adhèrent aux associations locales qui se regroupent en sept fédérations (districts) et en une Fédération Nationale, créée en 1957. La Moravie (sud-est du pays) a sa fédération propre depuis 1990 (le pays a été libéré du joug soviétique en 1989). La fédération regroupe aussi l'aquaculture (la seule production de carpes atteint 18 000 tonnes), la pêche professionnelle et les fédérations sportives. Son ministère de tutelle est l'Agriculture. Elle emploie 12 salariés.

Chaque pêcheur s'engage à entretenir les cours d'eau

Les rivières et les plans d'eau appartiennent à l'Etat (la Tchécoslovaquie est depuis longtemps un état très centralisé). Le droit de pêche est confié aux associations locales contre l'entretien des cours d'eau.
La première conséquence : l'adhésion à une association emporte l'obligation d'un certain nombre de jours de travail que le pêcheur s'engage à réaliser (des journées d'entretien sont programmées), où il devra payer une cotisation supplémentaire.
Tous les pêcheurs tchèques, qui pratiquent en rivière et dans les plans d'eau des associations, doivent être en possession d'une carte de pêche. Celle-ci est en deux volets : le permis d'Etat (national) qui est payé aux communes, sans aucun retour (il vaut 100 couronnes par an – environ 4 € ou 500 Kcs pour 10 ans) et la cotisation à l'association locale. Les deux sont obligatoires comme la réussite à un examen (un peu comme le permis de chasser en France) organisé par la Fédération. Il existe une réciprocité à l'intérieur de la région (900 couronnes tchèques (Kcs)/an) ou nationale (1500 Kcs).
Le nombre de cartes adultes est de 255 000. Il est en légère augmentation. 50 000 cartes jeunes sont cédées dans le même temps. Les enfants jusqu'à 15 ans paient un tiers du permis adulte puis deux tiers jusqu'à 18 ans.

La réglementation vise la protection des poissons

La réglementation de la pêche vise, comme en France, la protection des poissons et des milieux. Les cours d'eau sont divisés en deux catégories (truite et autres espèces).
Il existe des tailles légales de capture pour de nombreuses espèces. Les captures des huchons, truites, brochets, sandres, silures, sont toutes réglementées. Il existe également des périodes d'ouverture pour la truite, les carnassiers mais aussi pour le barbeau, la vimbe, le hotu, le chevesne, l'ide et l'anguille.
Chaque pêcheur a le droit à une canne pour la truite et deux pour les autres espèces.

Les Tchèques : des consommateurs de poissons

Différence importante : les pêcheurs tchèques consomment leur poisson. Ils sont très amateurs de carpes mais aussi d'autres espèces. Une enquête de 2006 a montré que le pêcheur et sa famille consomment, près de 50 kg de poisson d'eau douce par an.
La surveillance de la pêche est assurée par les 8 000 gardes nationaux et des associations. La fédération nationale a organisé et professionnalisé la garderie en les équipant de GPS et de lecteurs de codes barres (la part de l'Etat est matérialisée par un timbre avec un code barres).
La Fédération exploite les statistiques de capture (la tenue des grilles est obligatoire). Elle a ainsi pu montrer que les pêcheurs capturent 3 500 tonnes de poissons.
Autre avantage de ces statistiques : elles mettent en évidence de gros problèmes sur la truite et l'ombre commun depuis sept ans. Les captures ont été divisées par trois. Les responsables : les cormorans qui ne sont que peu régulés dans le pays. A noter que les pêcheurs se plaignent aussi de la prédation des loutres.
La pollution est un problème mais relativement limité à certaines régions industrialisées et urbanisées (ailleurs les villes sont de petite taille). Le pays a une vingtaine d'années de retard en matière d'épuration des eaux.
La pêche dans les étangs privés s'organise petit à petit avec la privatisation du pays. Elle attire le long de la frontière nord de nombreux pêcheurs allemands qui trouvent des solutions faciles pour pratiquer leur loisir. Les moyens et les niveaux de vie sont encore bien inférieurs à ceux des pays occidentaux.

> Bernard Breton
Secrétaire Général de la FNPF

La République Tchèque est née en 2000 de la partition de la Tchécoslovaquie. Elle couvre une surface de 78 800 km² (soit environ celle de 12 départements français) pour 10,3 millions d'habitants. Le niveau de vie moyen est d'environ 65 % de celui de la France.

Cesky Rybarsky Svaz
Nad Olsinami, 31
100 00 Praha 10
www.rybsvaz.cz

Congrès 2009
La continuité écologique, thème central

© René Lacaze

Le président accueille la secrétaire d'État à l'Écologie et s'est dit heureux que la ministre renoue avec la tradition de clôture du congrès par le ministère de l'écologie.

© FNPF

De nombreuses personnalités sont venues assister à ce congrès 2009.

Le congrès de la Fédération Nationale de la Pêche en France s'est tenu le 15 juin 2009, à la maison de la Mutualité (Paris 5e). La trame bleue et la continuité écologique de l'eau ont été les thèmes majeurs de ce rendez-vous annuel de l'associatif pêche.

Le congrès 2009 de la FNPF a été honoré par la présence de Chantal Jouanno, secrétaire d'État à l'Écologie, alors que l'absence de son ministère avait été vivement remarquée en 2008. De nombreux sujets d'actualité environnementale ont été abordés face aux personnalités politiques présentes (Chantal Jouanno ; André Flajolet, rapporteur de la LEMA et président du Comité National de l'eau ; Jean-Louis Bianco, président du groupe pêche et milieu aquatique à l'Assemblée Nationale, Patrick Lavarde, Directeur Général de l'ONEMA) : les PCB, le Grenelle, le libre accès aux rives, le droit et la police de la pêche, le rattachement de la pêche au ministère de la ruralité.

"Le caractère stratégique de votre action s'inscrit bien dans la volonté du législateur à travers la LEMA de vous intégrer pleinement dans la communauté des acteurs de l'eau bien au delà de la simple fonction de défenseur de pêche de loisir", a expliqué André Flajolet à l'assemblée.
Claude Roustan a pour sa part présenté les conditions de la FNPF pour la signature éventuelle de la convention hydroélectricité. On retient notamment l'arbitrage du plan énergie renouvelable de 3 TWh du ministère, pour lesquels la FNPF a plaidé. En effet, les objectifs du plan énergie renouvelable devait comporter 7 TWh de production d'hydroélectricité supplémentaire (inatteignable sans dégâts écologiques).

La FNPF a démontré à travers ce congrès qu'elle est en ordre de marche vers une pêche moderne. En outre, ce congrès a affirmé la prise de conscience par les politiques du rôle de vigies joué par les pêcheurs pour la protection du patrimoine aquatique français.

> Stéphanie Hofer
Service communication

>Le mot du Président

"Je tiens à faire part de mon entière satisfaction sur le déroulement du congrès 2009 .Celui-ci fut d'une grande tenue et la qualité des interventions de nos représentants ont démontré que la pêche associative française était aujourd'hui en ordre de marche pour remplir les missions qui lui sont dévolues par la LEMA. Satisfaction également de voir que l'ensemble des rapports présentés ont été adoptés à l'unanimité. De part son institutionnalisation, la FNPF est reconnue comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des administrations. Les interventions des Députés, Messieurs André Flajolet et Jean-Louis Bianco ainsi que Patrick Lavarde, Directeur Général de l'ONEMA ont confirmé cette reconnaissance.
La présence de la Secrétaire d'Etat à l'écologie, Chantal Jouanno, pour la clôture du congrès a également été très appréciée. Elle s'est dite très satisfaite du travail important des représentants de la pêche associative dans le cadre du Grenelle de l'environnement et en faveur de l'atteinte du bon état écologique des eaux à l'horizon 2015. En conclusion, je dirais que ce congrès 2009, entre dans l'histoire, car il préfigure le début d'une ère nouvelle pour la pêche associative Française."

Claude Roustan

Créer des synergies pour la pêche de demain

M. Roustan, président de la FNPF a ouvert le colloque Synergies pêche animé par M. Jean-Paul Icre et M. Jean-Paul Doron, vice-présidents de la FNPF (photo de droite).

"La pêche, avec ses 1 400 000 pratiquants, participe au développement du tourisme rural."
C. Roustan, Président de la FNPF

210 participants, 15 interventions, 4 projections et des idées plein la tête : le bilan de ces premières Synergies pêche a de quoi réjouir la Fédération Nationale de la Pêche en France. Ces deux jours, qui se sont déroulés à Annecy (Haute-Savoie) les 13 et 14 octobre, ont permis aux fédérations départementales de pêche mais aussi à leurs partenaires privilégiés tels que les Comités départementaux du Tourisme, les Conseils régionaux, ou encore les "privés" spécialisés dans le tourisme vert, d'échanger leurs expériences. Le but de la FNPF, organisatrice de l'événement : permettre aux acteurs de la pêche en eau douce d'exposer les réalisations concrètes mises en place dans leur territoire en matière de promotion du loisir pêche et du tourisme halieutique.

Une grande première qui marque clairement la volonté de la FNPF de prendre à bras le corps l'une des plus importantes missions qui lui a été confiée par l'Etat lors de sa création : le développement de la pêche de loisir. C'est d'ailleurs cette intention forte qui pousse l'associatif pêche à renouveler cette rencontre tous les deux ans, en alternance avec son pendant technique, les Journées Nationales d'échanges Techniques *(lire le Pêche Mag 1 et le Pêche Mag 3)*.

Des partenariats "gagnants-gagnants" ont déjà été conclus dans un certain nombre de départements ruraux à l'instar de la Fédération Départementale du Finistère (29) dont l'accueil pêche a été explicité au public ou encore de la Fédération Départementale du Lot (46) et de son plan d'actions concerté avec les services départementaux. Cette présentation, mais aussi les 14 autres égrainées tout au long de ces deux journées intenses, ont permis de souligner le dynamisme existant dans le monde de l'halieutisme. Autant d'exemples qui permettront sûrement aux représentants des fédérations présentes de tenter l'aventure dans leur territoire… et des créer, à leur tour, des synergies pour faire vivre la pêche de demain.

> Julie Miquel
Service communication

M. François Carbonnel, assistant parlementaire suppléant de M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, lors de son discours de clôture de Synergies pêche :

"Le développement du tourisme pêche s'inscrit dans un contexte favorable : Grenelle de l'environnement, préoccupations environnementales au cœur de l'actualité, crise économique se manifestant notamment par le fait que les français passent leurs vacances dans l'hexagone… Tout ceci joue en la faveur de la pêche. La FNPF et les départements doivent donner l'impulsion. C'est l'offre qui créera la demande du tourisme pêche."

Des invités prestigieux
Des invités d'importance avaient fait honneur à l'événement tels que, entre autres, François Carbonnel, assistant parlementaire (suppléant de M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale) ; Martial Saddier, député de Haute-Savoie, membre de l'Association Nationale des Elus de la Montagne ; Jacques Robert de la sous-direction de la protection et de la valorisation des espèces et de leurs milieux au ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer mais aussi Claude Bonniface du Comité National de l'Eau. Enfin, Borut Jerse, président de la Fédération de pêche de Slovénie, était l'invité d'honneur de ces deux jours.

Synergies, une première pleine d'espoir !

Trois intervenants de "Synergies pêche" témoignent leurs satisfactions, impressions et espoirs concernant la prochaine édition prévue pour 2011.

"Une révolution"

David Pierron est chargé de développement à la fédération du Bas-Rhin.

Pêche Mag : Pourquoi avez-vous décidé d'intervenir à ces premières Synergies Pêche ?
David Pierron : J'attendais l'organisation d'un colloque sur le développement du loisir pêche depuis un moment. Il m'a donc paru naturel de participer activement à cette première. Les structures d'initiation à la pêche existent depuis longtemps et sont très nombreuses dans le département du Bas Rhin, le sujet était donc tout trouvé : un bilan de 20 ans d'actions en faveur des Ateliers Pêche et Nature.

PM : Que vous ont apporté ces journées ?
DP : L'élément qui m'a le plus marqué est d'entendre pour la première fois, de la bouche des élus associatifs, les mots "clients","produits","offre"et"demande". En effet, pour pérenniser notre loisir, il nous faut l'adapter aux exigences de la société de consommation. Je m'attendais à un colloque très consensuel et ce fut une révolution !

P M : Seriez-vous prêts à vous déplacer aux prochaines Synergies en 2011 ?
Si oui, qu'en attendez-vous ?
Si non, que regrettez-vous ?
DP : Plutôt deux fois qu'une ! Et cette fois-ci, je l'espère, avec des actions réellement novatrices et des résultats significatifs à partager avec l'ensemble des participants. En attendant, il y a du boulot…

"Nous avons des préoccupations communes"

Borut Jerse, l'invité d'honneur de Synergies pêche est le président de la Fédération de pêche de Slovénie.

Pêche Mag : Pourquoi avez-vous décidé d'intervenir à ces premières Synergies Pêche ?
Borut Jerse : Le développement du loisir et du tourisme pêche est plus avancé en France qu'en Slovénie. Vous avez notamment une meilleure communication. Pourtant nous avons des préoccupations communes : la pollution des rivières, les centrales hydro-électriques, la coordination des horaires entre la pêche et autres loisirs nautiques etc. Participer à cet échange d'expériences et d'idées était donc très enrichissant pour la fédération de pêche de Slovénie.

PM : Que vous ont apporté ces journées ?
BJ : Plusieurs présentations ont éveillé mon intérêt, en particulier le développement du loisir au grand public en ciblant, dans un premier temps, les enfants.

P M : Seriez-vous prêts à vous déplacer aux prochaines Synergies en 2011 ?
Si oui, qu'en attendez-vous ?
Si non, que regrettez-vous ?
BJ : Oui, je serai prêt à assister aux prochaines "Synergies pêche". L'intérêt serait de comparer les évolutions et les résultats deux ans plus tard. Je regrette qu'il ne soit pas possible d'analyser les progrès de la France par rapport à celui de la Slovénie en matière de tourisme pêche.

"Le tourisme pêche est l'un de nos axes prioritaires"

Nicolas Gicquel est chargé de mission et d'activités pleine nature du Comité Départemental du Tourisme du Lot.

Pêche Mag : Pourquoi avez-vous décidé d'intervenir à ces premières Synergies Pêche ?
Nicolas Gicquel : Parce que le tourisme pêche est l'un des axes prioritaires de notre politique touristique départementale (inscrit dans le programme d'actions 2008 - 2012 du CDT). Le CDT et la Fédération de Pêche du Lot sont partenaires depuis près de 10 ans. Les synergies Pêche étaient une opportunité de communiquer sur ce que nous faisons avec l'ensemble des acteurs du territoire (Offices de Tourisme, Conseil Général, CRT, Intercommunalités, labels hébergement, guides pêche...) et une reconnaissance du travail réalisé.

PM : Que vous ont apporté ces journées ?
NG : Les futures rencontres prévues avec plusieurs départements vont nous permettre de poursuivre la dynamique engagée. En effet, la pêche doit s'adapter aux nouveaux modes de consommation touristiques. Ces journées ont démontré que nous avions des intérêts communs et que les professionnels de la pêche et du tourisme doivent donc collaborer.

PM : Seriez-vous prêts à vous déplacer aux prochaines Synergies en 2011 ?
Si oui, qu'en attendez-vous ?
Sinon, que regrettez-vous ?
NG : Bien sûr que le CDT du Lot sera présent aux prochaines Synergies en 2011 ! En 2 ans, la pêche aura fortement évolué. Nous attendons encore plus de retour d'expériences françaises ou étrangères (guides de pêches). Compte tenu du déficit de notoriété et des difficultés à communiquer et à commercialiser la pêche, des interventions de professionnels en communication ou de la mise en marchés seraient intéressants.

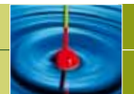

La FNPF met en place la GED

L'information pêche à portée de clic

La FNPF s'est doté depuis le deuxième semestre 2009 d'un logiciel de Gestion électronique de documents, GED, accessible pour toutes les fédérations départementales. Ce logiciel "Celum swift" permet de stocker, classer, partager, échanger, les diverses informations de l'associatif pêche. L'harmonisation des informations et la mutualisation des compétences prennent forme.

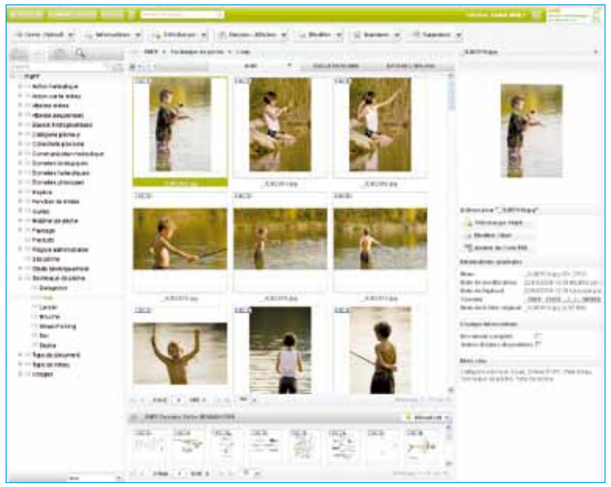

"Le logiciel ne requiert qu'une simple connexion Internet", explique le directeur Général d'Avista.

La GED se met en place. Documents techniques, juridiques, photos, vidéos : tous les éléments sont disponibles, pour les abonnés utilisateurs, sur simple téléchargement. Cette banque de données est née du statut même de la FNPF selon lequel elle doit *"établir un état national et permanent de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations de pêche agréées"*. La GED est le premier pas d'une remontée nationale de toutes les actions des fédérations, regroupant ainsi le travail de 800 salariés. Cette base de données est en quelque sorte la mémoire de l'associatif pêche conservée avec sécurité, facilement accessible et respectueuse de l'environnement (grâce à la numérisation du volume papier qu'elle représente).

Le principe est simple, proche de celui d'un moteur de recherche plus classique comme Google : l'utilisateur recherche un document au moyen de mots clefs en recherche rapide ou avancée. Une fois le document trouvé, on peut se l'envoyer par mail ou le télécharger dans un dossier. Mais pas de panique, l'informatique c'est comme tout, ça s'apprend avec la pratique ! La FNPF envisage d'ailleurs une formation "GED" pour les utilisateurs des fédérations départementales.
De plus, sa mise en place est exigeante et nécessite un long travail de classement pour la FNPF. Mais bientôt, une multitude de documents seront disponibles. De quoi travailler avec plus d'aisance… !

> Stéphanie Hofer, service communication

Un Forum communautaire technique

Un forum destiné aux questions des techniciens des fédérations départementales de pêche est ouvert depuis quelques mois. Des questions sur de nombreux sujets : l'hydroélectricité, les matériels pêche électrique, les subventions des études… trouvent réponses sur ce forum. Né de la demande des chargés de mission, l'objectif de ce forum est de permettre des échanges constructifs. A vos claviers !

Un logiciel moderne tout comme la pêche

Le logiciel Celum IV a été créé en 2002 par la société autrichienne Celum. Cette société de développement de données a de nombreux clients célèbres : Décathlon, Sanofi Pasteur, L'Oreal ou encore Bricorama. Pierre Saint-Michel, le directeur général d'Avista, société qui commercialise le logiciel en France, explique l'avantage de cette banque de données : "Le logiciel ne requiert qu'une simple connexion Internet, évitant ainsi de devoir l'installer sur chaque poste de travail". En effet, cette application fonctionne en web 2.0.
Moderne, innovant, simple d'utilisation, sans contrainte informatique, avec une grande sécurité, le logiciel suit pas à pas la révolution numérique en se dotant régulièrement de nouveautés. "L'ajout de podcast, de e-catalogue ou encore de web to print, sont en cours de réflexion", précise-t-il.

> nos régions

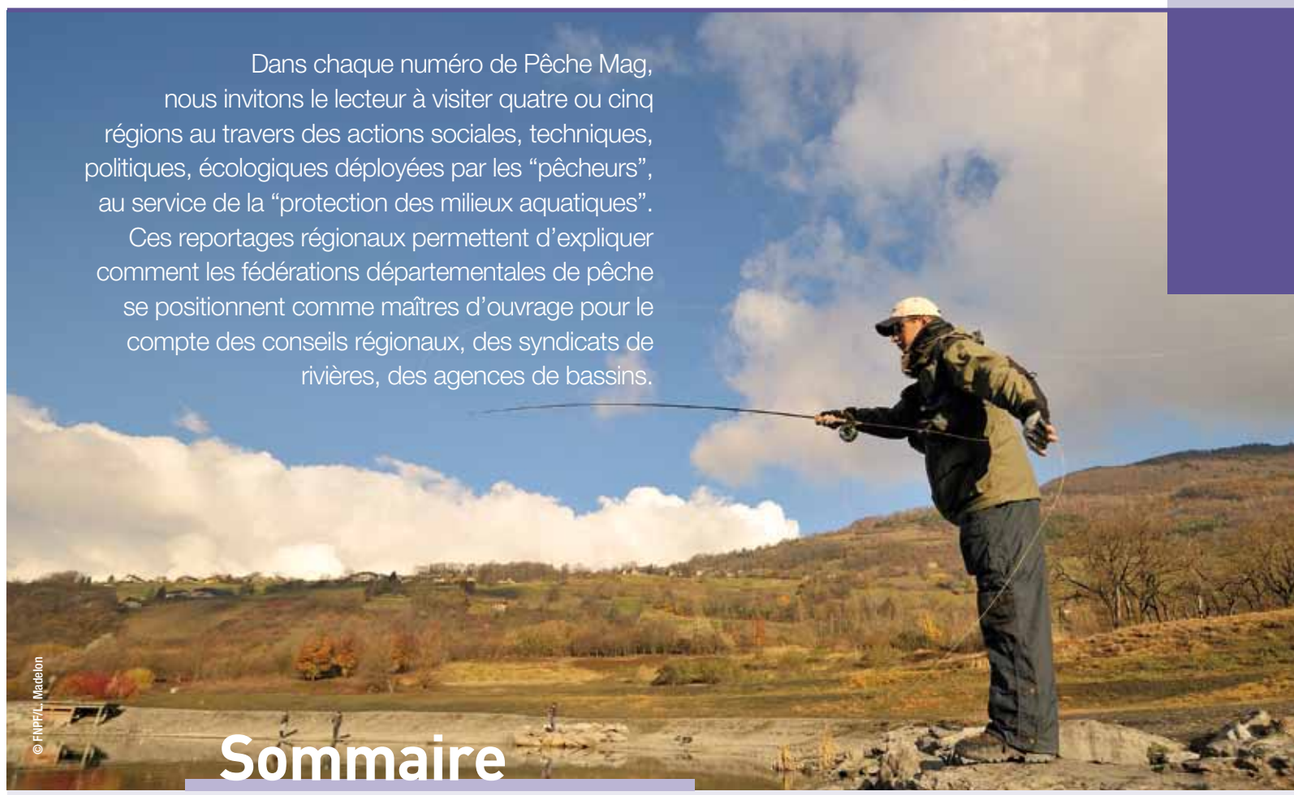

© FNPF/L. Madelon

Dans chaque numéro de Pêche Mag, nous invitons le lecteur à visiter quatre ou cinq régions au travers des actions sociales, techniques, politiques, écologiques déployées par les "pêcheurs", au service de la "protection des milieux aquatiques". Ces reportages régionaux permettent d'expliquer comment les fédérations départementales de pêche se positionnent comme maîtres d'ouvrage pour le compte des conseils régionaux, des syndicats de rivières, des agences de bassins.

Sommaire

URGE
• Union Régionale des Fédérations du Grand Est
Du saumon dans la Moselle p.18
Un guide éco-citoyen pour les pêcheurs lorrains p.19

URAL
• Union Régionale des Fédérations des Fédérations de l'Auvergne et du Limousin
Travailler ensemble pour valoriser le lac de Vassivière p.20
Un parcours accessible à tous sur la Couze d'Ardes p.21

URFEPRA
• Union Régionale des Fédérations de Pêche du Rhône-Alpes
Chantier de l'A89 : l'écrevisse à pattes blanches protégée p.22
Mieux connaître les lacs de montagne p.23

UFBAG
• Union Régionale des Fédérations du Bassin Adour-Garonne
La fédération du Lot représentée au prix Junior Water Prize p.24
Les fédérations plus impliquées dans la politique de l'eau p.25

URBBNPL
• Union Régionale Bretagne, Basse-Normandie, pays de Loire
La fédération de Vendée travaille son image p.26
Aménager, valoriser et communiquer sur le tourisme pêche p.27

Grand Est
Vosges

Du saumon dans la Moselle

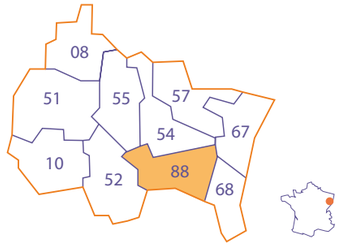

Le 30 juin dernier, la fédération des Vosges (88) et l'association Saumon-Rhin relâchaient dans la Moselle 5000 petits saumons. Avec cette première réintroduction, les deux structures veulent défendre la continuité écologique et la libre circulation des poissons sur la rivière.

Les représentants de la fédération, de l'association Saumon-Rhin et des bassins halieutiques vosgiens ainsi que des élus se sont déplacés sur l'un des trois sites de réintroduction, à Chatel-sur-Moselle, pour relâcher quelque 5 000 juvéniles.

Il faut parfois frapper fort pour se faire entendre. L'association Saumon Rhin et la fédération des Vosges l'ont bien compris. Le 30 juin 2009, elles réintroduisaient dans la Moselle 5000 juvéniles de saumon, une manière radicale de faire prendre conscience à tous de la richesse du patrimoine et du potentiel aquatique de la région. *"C'est loin du simple caprice de pêcheurs"*, précise Michel Balay, président de la fédération vosgienne. *"Nous voulons montrer que le retour des grands migrateurs est possible et, mieux encore, souhaitable sur l'axe Moselle"*. L'opération, nommée *"Saumon Moselle"* se veut un écho du plan *"Saumon Rhin"* initié par l'association du même nom. L'idée d'une initiative comparable dans les Vosges date de l'année 2001. L'ancien président de la fédération avait alors entamé les premières études d'inventaire de zones favorables à la reproduction et au grossissement des juvéniles de saumons sur l'axe Moselle.

S'imposer comme interlocuteur

En 2009, c'est plus déterminées que jamais que la fédération et l'association ont relancé l'opération. Il faut dire que les enjeux sont de taille. *"Nous entendons faire respecter les objectifs de la DCE dans le cadre du futur SDAGE"*, poursuit Michel Balay. La fédération craint, en effet, que le classement du cours vosgien de la Moselle au titre de rivière *"à migrateurs"* (loi de 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique et L. 432-6 du code de l'environnement) soit remis en cause. *"Car pour ce classement l'espèce cible retenue est l'anguille. Il ne concerne donc que l'aire de répartition de cette espèce dans le département, excluant les plus belles et anciennes zones de frayères naturelles du saumon"*, explique Michel Balay. Les obstacles infranchissables et les portions de la rivière court-circuitées, liés au développement éventuel de la micro hydroélectricité, pourraient alors se multiplier, mettant en péril le patrimoine halieutique global de la rivière.

Les deux structures devront faire preuve de leur crédibilité et montrer que les petits saumons réintroduits ont le loisir de grossir. *"Nous sommes confiants, la rivière reste comme par le passé un habitat favorable au développement des juvéniles"*, continue le directeur de la fédération, Christophe Hazemann. Et si elles remportent ce pari audacieux en faveur de la continuité écologique, toutes les autres espèces de la rivière en profiteront aussi.

Il faudra attendre un à deux ans pour que les petits saumons quittent l'eau douce de la Moselle et puissent dévaler vers la mer.

Le saumon et la Moselle, une vieille histoire

Qui a dit que le saumon n'avait pas sa place dans les Vosges ? Des archives datant de 1852 tenues par des pêcheurs professionnels prouvent que l'espèce était déjà présente, si ce n'est abondante, dans les arrondissements d'Epinal, de Mirecourt ou de Saint-Dié. Les recensements effectués en 2001 ont mis en évidence la présence historique de saumons dans la Moselle, la Meurthe, la Vologne, la Moselotte ou encore le Madon. Les sceptiques n'auront qu'à faire un tour à Saint-Léonard sur Meurthe. Ils y verront un ancien café qui portait le nom très expressif de *"Au Saumon"*…

Contacts

• Fédération des Vosges
31, rue de l'Estrey
88440 Nomexy
Tél. : 03 29 31 18 89
fede.peche.vosges@wanadoo.fr
perso.orange.fr/fedepechevosges

Un guide éco-citoyen pour les pêcheurs lorrains

© FDAAPPMA 54

Les quatre fédérations lorraines ont travaillé ensemble à la rédaction d'un livret format poche, simple et agréable sur les bonnes pratiques de la pêche. Le but : sensibiliser le plus grand nombre à l'éco-citoyenneté autour des cours d'eau.

Lorsque les quatre fédérations de Lorraine travaillent main dans la main, cela donne un guide didactique et ludique, accessible à tous. L'histoire de ce document original débute en 2007. Cette année-là, les fédérations lorraines (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges) ont reçu le label d'association d'éducation à l'environnement et au développement durable décerné par le Conseil régional de Lorraine. En contrepartie, elles s'engagent à développer de nouveaux outils de sensibilisation du public aux enjeux du développement durable. Après concertation, les fédérations se mettent donc d'accord : le premier de ces outils doit être un guide rappelant à tous les principes de base d'une pratique éco-citoyenne de la pêche. *"Les documents de ce genre sont souvent très complets, mais difficiles d'accès à un public non initié. Nous voulions donc sortir de ce modèle pour proposer aux pêcheurs occasionnels et confirmés un guide simple, convivial, qui donne un nombre limité d'informations ciblées"*, décrit Eric Tavoso, directeur de la fédération de Meurthe-et-Moselle et coordinateur du projet.

Ludique et éducatif

L'idée séduit tous les partenaires et le projet est financé à hauteur de 50% par le Conseil régional, 30% par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et 20% par les collectivités piscicoles. Le design artistique est confié à l'agence de communication Toucan-Toucan, mais le contenu est rédigé par les fédérations. Résultat ? Une brochure carrée de 10 centimètres de côté illustrée par un personnage dessiné et se terminant par un quizz. Derrière cet aspect récréatif, ce document livre des messages essentiels pour la sécurité des pêcheurs, le respect de l'environnement, du patrimoine halieutique et des autres usagers. *"Notre raison d'exister ne se limite pas au développement du loisir pêche. Nous tenons aussi à notre mission de protection des milieux. Ce guide en est un exemple parmi tant d'autres"*, rappelle Eric Tavoso. Edité à 80000 exemplaires, le guide du pêcheur éco-citoyen est mis à disposition des AAPPMA, des partenaires des Fédérations et diffusé lors des manifestations. Et les quatre fédérations travaillent déjà sur de nouveaux outils, comme une malle pédagogique destinée aux animateurs des structures participant à la protection de l'environnement.

© FRPPMA 54

Mettre en commun leurs hommes et leur matériel a permis aux quatre fédérations lorraines (54, 55, 57 et 88) d'améliorer encore la gestion des milieux aquatiques.

Grand Est
Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle et Vosges

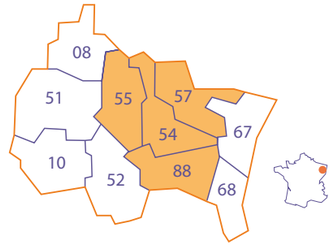

L'impression du guide a été achevée en septembre 2009.

L'union fait la force

Le guide éco-citoyen n'est pas le seul exemple de collaboration réussie en Lorraine. Trois des fédérations de la région (Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle) ont créé début 2009 une structure commune d'expertise des milieux aquatiques. Les trois fédérations ont donc décidé de partager leur personnel, leur matériel et leur expérience afin de réaliser au mieux les investigations essentielles à une bonne connaissance du milieu, comme les pêches de sauvetage et d'inventaire. Pour toujours mieux protéger les milieux aquatiques.

Contacts

• Fédération de Meurthe-et-Moselle
Eric Tavoso
50 rue du Dr Bernheim
54000 Nancy
Tél. : 03 83 56 27 44
federation.peche-54@wanadoo.fr
www.peche-54.fr

Auvergne Limousin
Creuse et Haute-Vienne

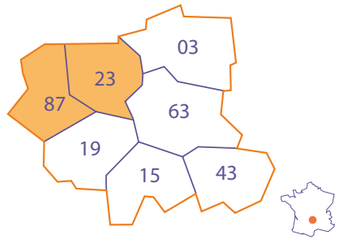

Travailler ensemble pour valoriser le lac de Vassivière

Les fédérations de la Creuse et de la Haute-Vienne travaillent sur un plan de gestion concerté afin de valoriser le potentiel piscicole et touristique du lac de Vassivière.

© FDAAPPMA 87 et 23

Pour la première fois, Vassivière a accueilli cette année une manche de l'open carnassier AFCPL.

Le lac de Vassivière est niché au cœur du Limousin, dans une région où lacs, montagnes et plateaux dessinent un paysage exceptionnel. Magnifique symbole de l'harmonie entre l'homme et la nature, ce lac de barrage de 1000 hectares bénéficie de berges découpées et d'un environnement naturel préservé, ainsi que de structures d'accueil agréables et d'un centre d'art contemporain mondialement connu. Il est sans conteste un atout incontournable du patrimoine touristique du Limousin et un enjeu majeur pour les fédérations de pêche de la Creuse et de la Haute-Vienne qui se partagent la gestion du lac. Mais pour mettre en valeur le potentiel piscicole du plan d'eau, encore fallait-il se mettre d'accord. *"Jusqu'à cette année, les périodes d'ouverture de la pêche imposées par chacune des fédérations n'étaient pas les mêmes, et nous ne nous concertions pas forcément pour les empoissonnements"*, déplore Matthieu David, agent de développement à la fédération de Haute-Vienne.

© FDAAPPMA 87 et 23

Le plan d'eau a tous les atouts pour accueillir un vaste éventail de loisirs nautiques.

Gérer et développer

Pour valoriser le site, les deux fédérations travaillent aujourd'hui ensemble, en collaboration avec la structure *"Vivre à Vassivière"* et le Conseil Régional du Limousin. Avoir trouvé leur terrain d'entente permet non seulement une gestion raisonnée du lac, mais aussi d'asseoir leur crédibilité vis-à-vis des autres usagers. Les fédérations ont déjà négocié avec EDF le maintien du niveau du lac pendant les trois mois d'hiver afin de rénover les mises à l'eau et de construire des pontons sur pilotis. *"Et nous voudrions aussi les convaincre de laisser le plan d'eau plein jusqu'au mois d'avril, au moment de la reproduction, afin d'éviter les alevinages coûteux"*, explique Guy Garrat, administrateur pour la fédération de la Creuse. Les deux fédérations et le gestionnaire du lac *"Vivre à Vassivière"* se sont aussi lancés dans une réflexion commune sur les animations à développer autour du lac. Les projets ne manquent pas : animations autour du lac, création d'un village pêche, location de bateaux habitables, ou encore développement de loisirs hors pêche, toutes les idées seront bonnes pour faire venir les pêcheurs en dehors des saisons estivales et de leur donner les moyens de rester, seuls ou en famille. *"Nous sommes tous conscients que nous avons entre les mains un outil merveilleux"*, conclut Guy Garrat. *"A nous d'en faire un pôle touristique exceptionnel"*.

Un open à la hauteur de Vassivière

La collaboration des fédérations de la Creuse et de la Haute-Vienne a déjà porté ses fruits : le lac de Vassivière a accueilli les 27 et 28 juin derniers la deuxième manche de l'open carnassiers AFCPL en division 1 et 2. Une expérience facilitée par la réglementation en vigueur sur le plan d'eau : la vitesse maximale acceptée est de 20 km/heure et il n'y a pas de limite pour la puissance des moteurs. *"Nous souhaitons accueillir l'open AFCPL chaque année"*, s'enthousiasme Matthieu David. *"Nous pourrions même faire revenir les compétiteurs qui le souhaiteraient pour des démonstrations de pêche en bateau accessible au public"*. Une idée de plus pour valoriser la richesse halieutique de ce lac limousin.

Contacts

- **Fédération de la Creuse**
  Tél. : 05 55 52 24 70
- **Fédération de la Haute Vienne**
  Tél. : 05 55 06 34 77

Auvergne Limousin
Puy-de-Dôme

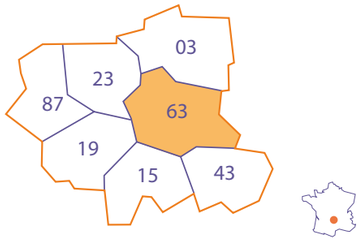

Un parcours accessible à tous sur la Couze d'Ardes

Le 30 juin dernier, un site de 1re catégorie accessible aux personnes à mobilité réduite a été inauguré sur la Couze d'Ardes, dans le Puy-de-Dôme (63). Une belle initiative qui s'inscrit tout naturellement dans la politique de développement touristique du département.

Les pêcheurs à mobilité réduite ne le savent que trop : la pêche à la truite relève du défi pour quiconque se déplace en fauteuil roulant. C'est pour rendre cette pratique possible qu'un parcours de 1re catégorie accessible à tous, a été aménagé par la fédération de Pêche du Puy-de-Dôme, sur la Couze d'Ardes, une petite rivière qui prend sa source à 1400 mètres d'altitude sur les flancs du mont Chamaroux. Le site, premier de ce genre en Auvergne, a été inauguré le 30 juin 2009. Niché à 600 mètres d'altitude sur la commune d'Ardes-sur-Couze, loin des sentiers touristiques, l'endroit est paisible et accueillant. Alors qu'il traverse en amont une zone de gorges tumultueuse, le cours d'eau lui-même y retrouve son calme ! Le parcours prend la forme d'un sentier adapté, constitué de bois et de béton désactivé, long de 280 mètres donnant accès à cinq postes, parmi lesquels sept plateformes surplombant la rivière. Des parkings et des sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une zone de pique-nique, ont aussi été construits aux abords du site. *"Et qui peut le plus peut le moins : ce parcours offre des conditions de pratique optimale à tous les publics, qu'il s'agisse d'enfants ou de seniors, de pêcheurs débutants ou confirmés"*, commente Guy Godet, président de la FDAAPPMA du Puy-de-Dôme.

Sans les pontons et un sentier adapté, impossible pour les personnes à mobilité réduite de pêcher la truite

Daniel Chaillou (2e à g.), ancien président de l'association cantonale de pêche, a donné son nom au parcours.

Un parcours en No-Kill

A l'origine du projet, deux hommes : Alain Chabrillat, propriétaire d'un gîte de pêche labellisé Tourisme et Handicap situé sur la commune voisine de Rentières et Daniel Chaillou, qui était président de l'Association cantonale de pêche lors du lancement du projet. Après quelques années de discussions, l'idée se concrétise grâce au soutien financier de l'Etat, des collectivités locales et de la fédération de pêche. Les services techniques de la fédération du Puy-de-Dôme et ceux de la mairie d'Ardes-sur-Couze ont aussi offert leur aide précieuse pour la mise en place du site. Le jour de l'inauguration, pour fêter sa mise en service, une vingtaine d'enfants ont étrenné le parcours dans une ambiance chaleureuse. Il sera dorénavant ouvert du 2e samedi de mars jusqu'au 3e dimanche de septembre. Afin de préserver le patrimoine halieutique de la rivière, il est en No-Kill et toutes les techniques de pêche sont possibles, avec toutefois une préférence pour le toc, le lancer et la mouche. Avis aux amateurs !

Une fédération qui voit grand

Accueillir tous les publics, c'est le credo des fédérations de pêche. Mais encore faut-il en avoir les moyens… Pour mener à bien cette mission, la fédération du Puy-de-Dôme s'est lancée dans un projet d'extension de ses locaux. Le bâtiment qui abrite son siège devrait donc se doter, dans les mois à venir, d'une nouvelle salle pédagogique d'une soixantaine de mètres carrés afin de faciliter le travail des animateurs lors des Ateliers Pêche Nature. Et cela n'étonnera personne, elle sera aussi accessible aux personnes à mobilité réduite.

Contacts

- **Fédération du Puy-de-Dôme**
  Site de Marmilhat sud
  63370 Lempdes
  Tél. : 04 73 92 56 29

Rhône-Alpes

Rhône

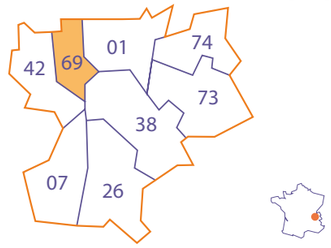

Les bassins de décantations doivent permettre de traiter les eaux de ruissellement.

Chantier de l'A 89 : l'écrevisse à pattes blanches protégée

Travaillant main dans la main, la fédération du Rhône (69), la DDAF et l'ONEMA se sont largement impliquées afin de limiter l'impact du chantier de l'autoroute A 89, qui bordera un cours d'eau à haute valeur patrimoniale.

Elle traversera la France pour relier Lyon à Bordeaux. Dans sa course, la future A89 longera sur près de 5 km le Boussuivre, un sous-affluent du Rhône hébergeant une espèce protégée, l'écrevisse à pattes blanches, ainsi que des truites fario et des chabots. Mais grâce à une intéressante collaboration entre Autoroutes du Sud de la France (ASF), la Fédération de pêche du Rhône, l'ONEMA et la DDAF, de nombreuses mesures ont été prises pour protéger la faune aquatique. Dès janvier 2007, ASF sollicite la Fédération du Rhône pour discuter des enjeux environnementaux liés au chantier de l'autoroute. La DDAF et l'ONEMA suivent les négociations dans leur rôle de Police de l'eau. ASF prévoyait alors de détourner le cours d'eau en trois endroits et de buser une partie du Valletier, petit affluent du Boussuivre abritant lui aussi des écrevisses. Ces aménagements auraient sans aucun doute détruit les habitats naturels des crustacés. La fédération et ses partenaires ont donc demandé que le tracé initial soit modifié pour éviter deux des dérivations du Boussuivre et qu'un viaduc soit construit pour enjamber le Valletier. Les remblais prévus pour soutenir l'ouvrage ont aussi été remplacés par des murs de soutènement, moins gourmands en espace.

En étudiant l'oxydation de bâtons de bois plantés dans le fond de la rivière, il est possible de suivre l'évolution de son colmatage.

© FDAAPPMA 69

Un programme incluant pêches électriques régulières a été mis en place par la fédération pour contrôler l'état de la faune aquatique.

Un protocole de suivi original

Pierre Gacon, chargé d'études à la fédération du Rhône, a ensuite rédigé un rapport préconisant des mesures pour limiter ou compenser l'impact du chantier sur les milieux aquatiques. *"Nous sommes dans un secteur avec de fortes pentes. Les terrassements prévus dans le chantier dégagent de vastes parcelles de terre. L'eau qui ruisselle peut alors se charger en éléments fins, qui finissent par asphyxier le fond de la rivière et en hiver, les œufs de truite qui s'y trouvent."* explique Pierre Gacon. Il a donc été décidé de dimensionner les bassins de décantation pour des pluies décennales. La zone de travaux a aussi été limitée par des barrières afin de préserver les bordures du cours d'eau. Et un protocole original de suivi de l'état écologique du Boussuivre a été mis en place : pêches électriques, prospections nocturnes régulières pour analyser l'évolution de la faune et campagnes d'évaluation de l'oxygénation des fonds huit fois par an. Des mesures compensatoires ont aussi été intégrées au projet après concertation des partenaires et du Syndicat de rivières concerné. Les travaux devraient encore durer trois ans. Espérons que grâce à toutes ces actions les écrevisses et les poissons n'y voient que du feu.

Une formation pour sensibiliser le personnel de chantier

Pour être efficaces, les mesures de protection de l'environnement doivent s'inscrire dans le temps. La fédération de pêche a donc imaginé, en collaboration avec la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, le Centre ornithologique Rhône-Alpes et la fédération de chasse locale, un module de formation pour sensibiliser le personnel de chantier aux enjeux environnementaux du dossier. Au total, près de 2000 personnes suivront la session de deux heures.

Contacts

• Fédération du Rhône
Le Norly - 42 chemin Moulin Carron
Porte C - 69130 Ecully
Tél. : 04 72 18 01 80
federation-peche-rhone@orange.fr
www.federation-peche-rhone.fr

Mieux connaître les lacs de montagne

La fédération de l'Isère (38) a réalisé cet été un diagnostic simplifié pour sept de ses lacs de montagne. Ce protocole a pu être élaboré à la suite du programme d'études écologiques des lacs d'altitude lancé en Isère en 2001.

Perché à plus de 2300 mètres d'altitude, le Petit Doménon est l'un des plans d'eau isérois classés comme grands lacs intérieurs.

En prélevant de la macro-faune benthique, la fédération peut déterminer l'indice biotique lacustre, représentatif de la qualité biologique de l'eau et des sédiments.

Le cadre est à couper le souffle. Le lac du Petit Doménon se cache au pied de sommets qui culminent à plus de 2700 mètres d'altitude, comme la Grande Lance de Domène ou la Grande Lauzière. Le calme des lieux n'est troublé que par les mouvements des nuages qui se reflètent à la surface du lac. Qui pourrait croire que ces eaux transparentes ne sont pas un milieu de vie idéal pour les poissons ? Suite aux empoissonnements réguliers réalisés par le passé, la Fédération de l'Isère a souhaité faire un point sur la situation. Elle s'est lancée depuis 2001 dans un vaste programme d'études écologiques de ses lacs d'altitude. Elles ont commencé avec le lac Crozet et se sont prolongées par une analyse plus détaillée des lacs de Crop, du Grand Doménon, du Blanc, du Merlat et du Fourchu avec la mise en œuvre de protocoles standardisés. Les analyses portent sur la physico-chimie des eaux et des sédiments, sur la macrofaune benthique et sur le peuplement piscicole par des pêches aux filets. Pour les lacs Blanc, Merlat et Fourchu, des analyses de métaux lourds ont aussi été menées. La tâche était ambitieuse et la fédération ne l'a pas relevé seule. Elle s'est entourée d'organismes scientifiques compétents, comme la faculté de biologie de Besançon, le bureau d'étude TELEOS, l'INRA de Thônon ou encore de l'ONEMA. Le Conseil Général de l'Isère, l'Agence de l'Eau RMC, le programme européen Leader + et la FNPF ont pour leur part apporté un soutien financier.

Typologie fonctionnelle

L'ensemble de ces études a permis l'élaboration d'une typologie fonctionnelle des petits lacs d'altitude, qui permet d'édicter des règles adaptées de gestion piscicole et halieutique de ces milieux fragiles et rares, ainsi qu'un protocole spécifique d'analyse des petits lacs de montagne. En effet, l'étude complète du milieu est très coûteuse et fortement chronophage. Ce nouveau protocole est un diagnostic simplifié. Il consiste à étudier la qualité physico-chimique de la colonne d'eau principale seulement pour les paramètres : température, oxygène dissous et conductivité, et également l'état et la diversité des habitats aquatiques. La fédération a déjà appliqué cette démarche cet été pour sept nouveaux lacs, parmi lesquels le Petit Doménon. Elle prend également en compte la macro-faune de la zone littorale.
Si les lacs ne présentent pas de perturbations importantes, les résultats suffisent à définir leurs état et fonctionnement afin de préconiser des mesures pour les gérer de manière raisonnée.
Nul doute que cette initiative sera utile aux autres départements de montagne.

Rhône-Alpes

Isère

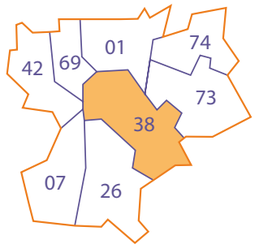

Classer pour protéger

Pour mieux protéger ses lacs d'altitude, la fédération de l'Isère a fait classer 10 d'entre eux comme grands lacs intérieurs en 2007. Une réglementation spécifique doit, depuis lors, leur être appliquée. Elle impose en particulier l'absence de maille et de quotas pour l'omble chevalier et le port d'un carnet de capture pour les pêcheurs.

© FDAAPPMA 38

Les pêches aux filets verticaux permettent d'étudier la qualité de la faune piscicole.

Contacts

• Fédération de l'Isère
Rue du Palais - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 44 28 39
federation-peche-38@wanadoo.fr
www.federation-peche-isere.asso.fr

Bassin Adour Garonne

Lot

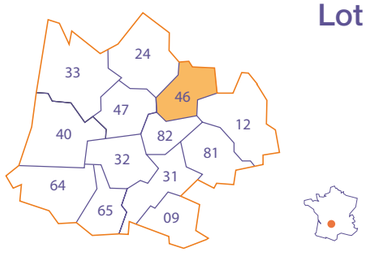

La fédération du Lot représentée au prix Junior Water Prize

La fédération du Lot (46) en partenariat avec le lycée professionnel du bâtiment Louis Vicat de Souillac, a participé à la finale de la 13e édition du Junior Water Prize, qui a lieu du 17 au 23 août, pendant la semaine mondiale de l'eau. Leur projet d'une installation sur trois ans de 36 caches à poissons a été sélectionné pour ce prix d'envergure.

© FDAAPPMA 46

The Junior Water Prize vise à récompenser les initiatives d'amélioration de la qualité, de gestion et de protection de la ressource en eau mises en place par des jeunes.

Devant le stand français : P.Jaubert (directeur FDPPMA 46), P. Victoria (directeur Veolia eau), J.-P. Marquié (professeur au lycée Vicat), D. Maury (élève), N. Chartier-Touzé (Partenariat français pour l'eau), L. Noto (élève) et C. Caure (chargé de mission scientifique à l'ambassade de France en Suède).

Le Junior Water Price : ce concours scientifique international pour les jeunes vise à récompenser chaque année les initiatives d'amélioration de la qualité, de gestion et de protection de la ressource en eau.

Pour l'année 2008-2009, parmi quelques centaines de candidatures, la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe avait présélectionné une quinzaine de dossiers remarquables. Le 29 juin 2009, les délégués du lycée de Souillac, Damien Maury et Léopold Noto furent distingués par le jury français pour une action jugée "originale et exemplaire", basée sur la coopération entre futurs professionnels de la construction et défenseurs de l'environnement.

Ce projet est le résultat d'un partenariat entre le lycée Louis Vicat de Souillac et la Fédération du Lot pour la pêche et la protection du milieu aquatique. C'est à la lecture d'une revue que Jean-Philippe Marquié correspondant de l'Etablissement pour l'Education à l'Environnement a découvert une action de caches artificielles pour les truites dans une rivière des Pyrénées. Ce qui représentait un formidable support pédagogique. Dès les premiers contacts avec Patrice Jaubert, directeur de la fédération de pêche du Lot, un projet de construction et d'installation a vu le jour. Suite à ce partenariat, depuis 2007, des séances de sensibilisation sur les milieux aquatiques sont animées chaque année au sein du lycée.

Un partenariat constructif et expérimental

Un cahier des charges technique a été élaboré par la fédération. Les élèves du lycée, dirigés par leur professeur, ont réalisé et conçu des matrices de coffrages qui ont permis en trois ans l'installation de 36 caches à poissons !

Afin de vérifier l'efficacité des aménagements, un suivi a été engagé par la fédération au travers de pêches électriques auxquelles ont participé les élèves du lycée.

En complément de ces démarches, le partenariat a été étendu à la construction d'une passe à poissons expérimentale, grâce aux études de faisabilité réalisées par Laurent Fridrick, chargé d'études à la fédération et au soutien technique de l'ONEMA, notamment en la personne de Monsieur Michel Larinier.

L'expérience suédoise

Du 15 au 21 août 2009, Jean Philippe Marquié, professeur au lycée Vicat et Patrice Jaubert, directeur de la FDPPMA du Lot ont soutenu Damien et Léopold à Stockholm. C'est une semaine riche en découverte et en échanges qui s'est déroulée autour de la semaine de l'eau : conférences, séminaires, visites de la ville et de l'archipel sous la direction de l'équipe d'organisation. Les lauréats ont présenté leur travail aux participants de la semaine mondiale de l'eau à l'aide de posters et de maquettes. Une présentation qui a permis un échange avec les scientifiques de renom qui concourent au prix de l'eau de Stockholm. De quoi être fiers, ce prix est considéré comme le prix Nobel de l'eau ! C'est son Altesse Royale la Princesse Victoria de Suède qui a présidé la cérémonie du Stockholm Junior Water Prize, en présence de plusieurs centaines de scientifiques, et qui a remis un certificat de participation aux lauréats de tous les pays. En 2009 le Water Prize a été décerné à Ceren Burçak Dag de Nitansi, de Turquie pour l'innovante production d'énergie à travers des pulsations piézoélectriques des gouttes de pluie.

L'associatif pêche et le lycée Louis Vicat ont connu le mérite d'être sélectionnés à un concours sélectif, de qualité, de rencontrer des hauts scientifiques de l'eau et de remporter le premier prix national.

Contacts

• Fédération du Lot
182 Quai Cavaignac - 46000 Cahors
Tél. : 05 65 35 50 22
e-mail : info@pechelot.com
www.pechelot.com

© UFBAG

La convention a été signée le 10 février dernier par Marc Abadie, directeur général de l'Agence de l'eau et Jean-Louis Molinié, président de l'UFBAG.

Bassin Adour Garonne

UFBAG

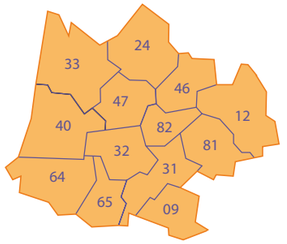

Les fédérations plus impliquées dans la politique de l'eau

Les compétences techniques des fédérations locales sont aujourd'hui largement reconnues par les élus et les acteurs de l'eau. L'Agence de l'eau Adour-Garonne ne s'y est pas trompée et a signé le 10 février une convention avec l'UFBAG pour garantir sa contribution aux projets de protection du milieu aquatique.

C'est une grande première, et c'est du Sud-Ouest qu'elle nous vient. Le 10 février 2009, l'UFBAG et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont signé une convention pluriannuelle de partenariat. Son but : renforcer la participation des FDAAPPMA dans les projets du bassin ayant trait à la protection des milieux aquatiques. Aussi étonnant cela puisse-t-il paraître, il n'existait encore aucune convention de ce type. *"Après la restructuration de l'organisation de la pêche et avec les objectifs de la nouvelle loi sur l'eau en tête, nos interlocuteurs ont mesuré l'importance de la technicité acquise dans les diverses structures départementales"*, commente Johana Larrousse, qui a pour mission de suivre la mise en œuvre de la convention à l'UFBAG. Naturellement, l'objectif de cette convention ne se remplira pas tout seul. Il faut déjà commencer par coordonner les 18 fédérations, créer un réseau technique et repérer les études déjà menées. Johana Larrousse s'occupe également de recueillir et de synthétiser leurs avis sur les grandes thématiques du bassin. *"Nous devons dégager une seule et même parole afin de conseiller pertinemment les élus, comme nous le faisons actuellement au sujet du SDAGE"*, explique-t-elle. En parallèle, elle travaille à améliorer les partenariats entre les services techniques de l'Agence et ceux des fédérations afin de favoriser la mutualisation et l'échange d'expériences autour des actions de préservation des milieux aquatiques. Parmi les initiatives de ce type : la rédaction de fiches techniques décrivant des méthodes précises de protection et d'aménagement du milieu, comme la technique de restauration d'une frayère.

Mieux intégrer les AAPPMA

Mais la convention est aussi l'occasion pour l'UFBAG de mieux intégrer les AAPPMA à ses activités. *"Les associations locales se sentent souvent frustrées de ne pas avoir de retour à la suite de leur contribution à diverses études. Nous travaillerons donc à favoriser la diffusion de l'information via des notes de synthèse ou lors de journée d'échange, par exemple"*, précise la chargée de mission à l'UFBAG. Mais sa première réalisation concrète sera sans doute l'élaboration d'une plaquette de sensibilisation destinée aux propriétaires riverains de cours d'eau privés. Les fédérations n'ont pas le droit de pêche sur la totalité du linéaire de certains cours d'eau et ne peuvent donc agir que localement. Mais comment alors gérer la rivière ? *"Il est indispensable d'expliquer aux propriétaires riverains l'importance de céder leur droit de pêche eux fédérations, qui œuvrent, par leurs interventions, pour une gestion cohérente et durable des milieux"*, souligne Johana Larrousse.

L'UFBAG a deux ans pour mener à bien ce programme ambitieux, financé à 50% par l'Agence de l'eau. La convention pourra toutefois être prolongée par tacite reconduction.

Par cette convention, l'Agence de l'eau donne à l'UFBAG les moyens de participer pleinement aux projets liés à la protection des milieux aquatiques sur le bassin.

Contacts

• UFBAG
Fédération du Lot et Garonne
44 cours du 9e de ligne - BP 80 225
47006 Agen cedex
Tél. : 05 53 66 16 68
federation.peche@wanadoo.fr
www.peche47.com

Bretagne Basse-Normandie
Pays de Loire

Vendée

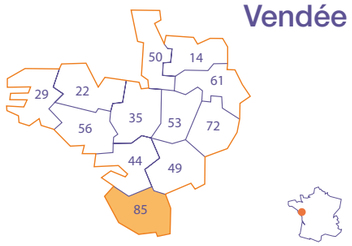

La fédération de Vendée travaille son image

La fédération de Vendée (85) s'est lancée depuis un an dans un vaste plan de communication. Intégration de la charte graphique de la FNPF, programme d'affichage ciblé, démarchage du grand public, la FDAAPPMA établit une stratégie dynamique et cohérente.

La fédération a entièrement relooké ses véhicules de fonction en les habillant d'une fresque vivante et colorée

Grâce à sa nouvelle image aux couleurs de la FNPF, la fédération espère toucher tous les publics.

La pêche n'a pas toujours la réputation qu'elle mérite d'avoir. C'est alors aux fédérations qu'incombe la tâche de redorer son blason et d'ouvrir les yeux du public sur les joies qu'elle peut offrir. Pour mener à bien cette mission, la FDAAPPMA de Vendée s'est lancée depuis un an dans un plan de communication à l'échelle départementale. La première des actions a été d'intégrer la charte graphique proposée par la FNPF sur tous les supports de communication, des dépliants aux voitures de fonction en passant par les affiches et la façade du local. Pour l'aider dans cette tâche, la fédération a fait appel à une agence de communication, *"JBB Conseil"*. Le résultat est épatant : les véhicules et les murs de la fédération se sont habillés de fresques hautes en couleurs, et même les documents papier ont pris, il faut bien le dire, un sacré coup de jeune. Le tout nouveau slogan *"Et au milieu coule une rivière"* vient renforcer cette sensation de modernité et rappelle que le cœur de mission des FDAAPPMA reste la préservation des cours d'eau et du patrimoine halieutique, comme le rappelle le président de la Fédération de Vendée, André Buchou : *"La rivière, c'est notre colonne vertébrale"*.

Du local au national

Pour parfaire sa nouvelle image, la fédération a aussi imaginé un programme de communication autour d'évènements bien précis. En décembre, la FDAAPPMA a posé chez tous les dépositaires des affiches pour inciter le public à offrir des cartes de pêche à Noël. Des panneaux ont aussi été installés pour prévenir les pêcheurs des ouvertures de la pêche à la truite et du carnassier. *"Pour l'instant, nous avons une seule et même affiche pour tout le département, ce qui est déjà bien. Mais si nous avions une affiche nationale, ce serait magnifique"*, continue le Président. Car derrière ces actions savamment orchestrées, il y a l'espoir profond que les fédérations pourront construire, ensemble, une vraie réflexion sur un plan de communication cohérent de l'échelle locale au plan national. *"Si vous voyez un logo jaune citron marqué d'une flèche bleue, vous identifiez immédiatement La Poste. Nous voudrions qu'en voyant passer une de nos voitures ou en feuilletant une de nos brochures, le grand public pense immédiatement aux actions des pêcheurs."* Et André Buchou et ses collègues en sont convaincus : cette crédibilité, les fédérations la méritent.

Une stratégie régionale se met en place

André Buchou n'est pas le seul à souhaiter que les fédérations travaillent de concert. Lorsque, cette idée en tête, il a sollicité l'Union Régionale de Bretagne, Basse Normandie, Pays de la Loire (URBBNPL), cette dernière a rapidement accepté. *"Lors de son congrès de mai 2009, l'URBBNPL a décidé de dégager une enveloppe communication importante et de définir une stratégie régionale"* annonce Jean-Paul Doron, le président de l'union. Nul doute que les fédérations sauront mettre à profit cette opportunité.

Contacts

• **Fédération de la Vendée**
10 bis rue Haxo - BP 673
85016 La-Roche-sur-Yon cedex
Tél : 02 51 37 19 05
federation-peche-vendee@wanadoo.fr
www.federatiopeche.fr/85

Lors des manifestations, la fédération n'hésite pas à mettre en place son simulateur, qui permet à tous de se familiariser avec la pratique de la pêche.

Le parcours spécifique mouche de l'Huisne, très apprécié des pêcheurs, s'étend sur 2,25 kilomètres

Bretagne Basse-Normandie
Pays-de-Loire

Orne

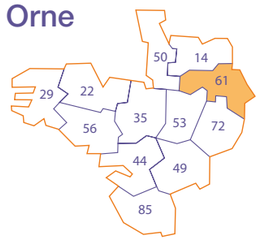

Aménager, valoriser et communiquer sur le tourisme pêche

A l'issue de la mise en œuvre partenariale de son schéma départemental du tourisme pêche, la fédération de pêche de l'Orne (61) opère un retour d'expérience sur les actions menées.

"*Aménager les cours d'eau, c'est très bien. Mais ensuite, il faut le valoriser et le faire savoir au grand public* !" explique Jérôme Jamet, chargé de mission à la fédération de l'Orne. Pas étonnant, donc, que la fédération dévoile cette année un DVD de 52 minutes présentant, à travers les sites aménagés, une superbe destination pêche. Voilà près de quinze ans déjà que la fédération, le Comité Départemental du Tourisme et le Conseil Général, se sont lancés dans cette réflexion sur le développement économique local via le tourisme pêche. Tout a commencé par l'identification des sites potentiellement capables d'attirer un public exigeant. Cadre agréable, milieu préservé, hébergements accessibles et une rivière capable d'accueillir des pêcheurs sans dommage pour les poissons : tous ces éléments devaient être réunis pour que le site soit choisi. Huit secteurs emblématiques du département ont finalement été retenus et un plan d'action listant les aménagements à effectuer pour chacun d'eux a été défini sur cinq ans. *"Malgré l'appui des associations de pêche locales, tous n'ont pu être réalisés, car les rivières sont majoritairement sur le domaine privé"*, se désole Jérôme Jamet.

Les hébergements labellisés "Gîtes de pêche dans l'Orne" doivent réserver un local aux pêcheurs.

Savoir rebondir

La fédération a su rebondir. L'Huisne, un cours d'eau de plaine à ombres, la Varenne et la Touques, des rivières à truites, ont accueilli leurs parcours spécifiques mouche. Sur la Rouvre, rivière impétueuse, a été aménagé un parcours pêche et découverte accessible à tous, et en particulier aux personnes à mobilité réduite : le sentier de 600 mètres en sable stabilisé est ponctué de pontons en bois surplombant la rivière. La pêche des carnassiers et de la carpe de nuit a été développée sur le lac de Rabodanges et le secteur d'Alençon. Séduit par ces projets, le Conseil Général a financé à hauteur de 40% les travaux sur le milieu et les aménagements pour les pêcheurs et a entièrement couvert les frais de communication. Le complément a été apporté par la fédération elle-même et ses partenaires habituels : Agence de l'Eau, Conseil Régional et sociétés de pêche. Les travaux se sont achevés en 2001.
Depuis, la fédération multiplie les opérations de promotion et de communication : participation à des salons spécialisés, publicités dans la presse, création de plaquettes destinées aux acteurs du tourisme, aux pêcheurs et sociétés de pêche et aujourd'hui ce DVD distribué au niveau national… La fédération de l'Orne affiche décidemment de l'ambition et de la suite dans les idées.

Un label pour l'hébergement

Pour répondre aux exigences des touristes pêcheurs, la fédération a même créé le label *"Gîte de pêche dans l'Orne"*. A l'instar du gîte de Saint Léger-sur-Sarthe, ils sont pour l'instant une petite dizaine à avoir obtenu le précieux sésame. Les critères d'admission sont exigeants : proximité d'un cours d'eau de bonne qualité, aménagement d'un local aéré avec des reposoirs pour cannes à pêche et cuissardes, un tire-botte et un bac opérationnel pour les vifs. Les propriétaires suivent même une mini-formation avec le chargé de mission de la fédération pour les volets accueil et conseils halieutiques.

Contacts

• **Fédération de l'Orne**
59 rue Julien - BP 91
61014 Alençon cedex
Tél. 02 33 26 10 66
peche.61@wanadoo.fr
www.federationpeche.fr/61

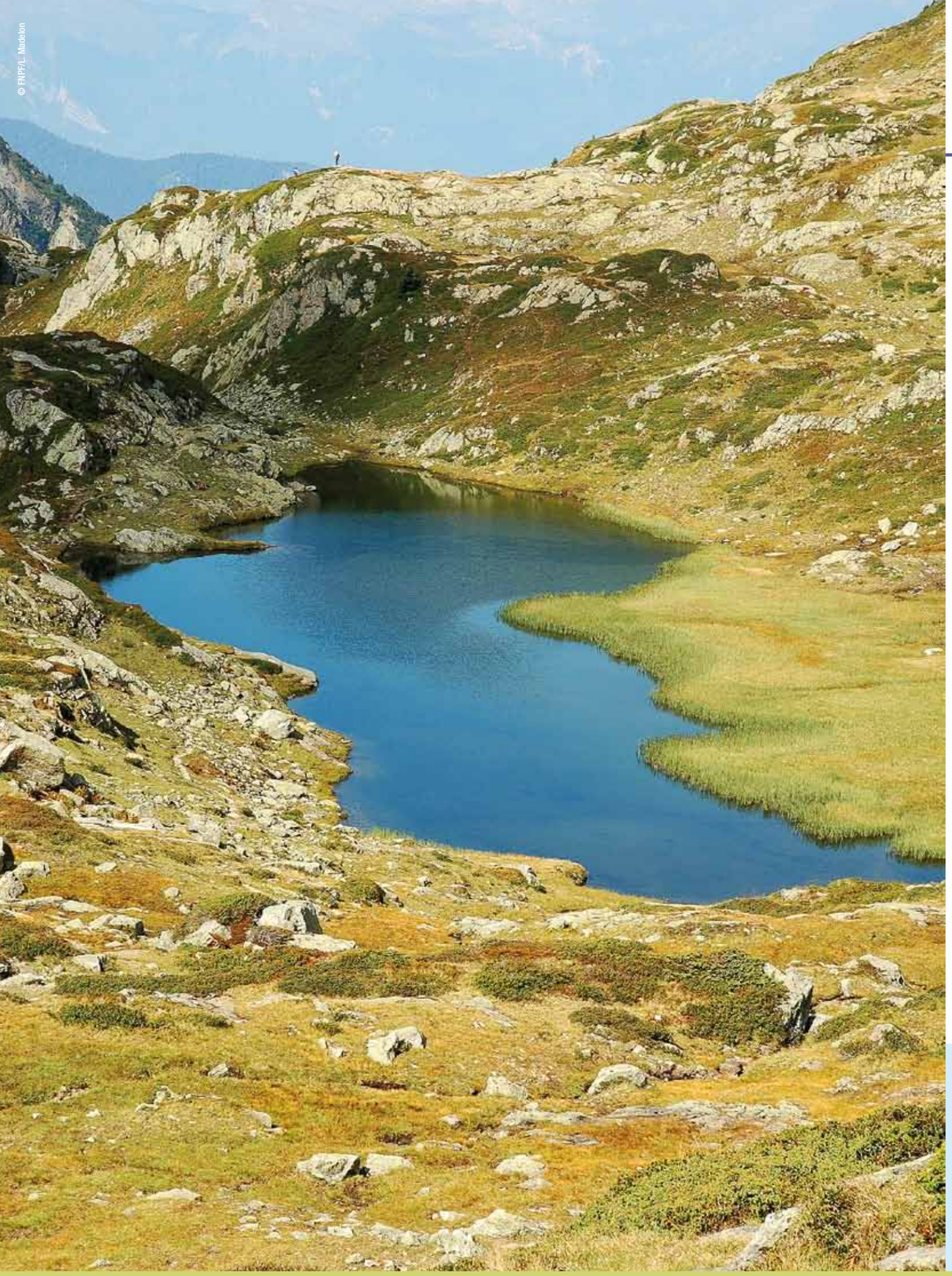
© FNPF/L. Madelon

> en actions

© FNPF/L. Madelon

Sommaire

• Révision du SDAGE en 2010 ..... P.30

© Florian CHIRAT

Le poisson est considéré comme le meilleur indicateur de la qualité de nos rivières depuis la DCE de 2000, aspect particulièrement important à l'occasion de la mise à jour des SDAGE.

Révision du SDAGE en 2010

Quels sont les principaux enjeux pour l'associatif pêche ?

La révision des SDAGE en 2010, en vue de l'atteinte des premiers objectifs DCE pour 2015, devrait constituer une évolution majeure et opérationnelle en termes d'amélioration de la qualité des eaux en France. Parmi la multitude des thèmes qui y sont abordés et qui concernent les préoccupations des structures associatives de la pêche et de la protection des milieux aquatiques, deux d'entre eux sont ici mis en relief : d'une part la continuité écologique, à travers les nouveaux classements et la problématique de l'hydroélectricité, d'autre part les repeuplements auxquels peuvent procéder les structures de la pêche associative.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification, bénéficiant d'une légitimité politique et d'une portée juridique, qui définit à l'échelle de chaque grand bassin hydrographique les principales orientations à mettre en œuvre pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Les SDAGE sont actuellement en cours de révision et seront applicables dès 2010. Ils intègrent les obligations découlant de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) de 2000 et de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, ainsi que certains engagements pris lors du Grenelle de l'Environnement, en tenant compte des réalités et des contraintes socio-économiques des territoires. Ils sont élaborés à travers une large consultation autour des différents acteurs dans le domaine de l'eau et sont opposables aux administrations.

L'atteinte du bon état écologique

Le respect du principe de non dégradation des eaux, ainsi que l'atteinte du bon état chimique et du bon état écologique sont les principaux objectifs des SDAGE. Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif de 66 % des masses d'eau en bon état à l'horizon 2015, les autres pouvant bénéficier de reports, sur justification, jusqu'en 2021 ou 2027. Or, selon l'état des lieux publié par l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) en 2005, seuls 23 % des masses d'eau superficielles seraient susceptibles d'atteindre le bon état en 2015 (46 % dans le scénario le plus optimiste). Il est donc essentiel que les nouveaux SDAGE permettent d'améliorer de manière importante la qualité des eaux, sous peine de voir continuer l'érosion de la biodiversité des cours d'eau français.

Le réseau associatif de la pêche en France, par ses actions de surveillance, de protection et de restauration du milieu aquatique, n'a pas attendu la mise à jour des SDAGE pour participer à l'amélioration de la qualité des eaux. Dans ce domaine, les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, les Fédérations Départementales et la Fédération Nationale ont été reconnues par la LEMA comme des établissements d'utilité publique. La mise à jour des SDAGE peut constituer une bonne opportunité pour progresser significativement dans l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. En revanche, elle peut aussi porter atteinte à des pratiques parfois nécessaires au maintien de certaines activités halieutiques.

Continuité écologique, classement des cours d'eau et SDAGE

Le sur-aménagement des cours d'eau français a porté la notion de continuité écologique au cœur des préoccupations des structures associatives de pêche. La rupture de la continuité écologique est en effet reconnue comme l'une des principales causes de la dégradation des milieux aquatiques.

Les classements des cours d'eau constituent l'un des principaux outils de protection réglementaire pour le maintien de la continuité écologique. La LEMA prévoit la révision des anciens classements, afin d'une part de les mettre à jour par rapport à tous les aménagements qui ont pu être réalisés malgré les anciens classements, et d'autre part de permettre d'atteindre les objectifs de bon état fixés par la DCE.
La première nouveauté est la notion même de continuité écologique. Elle comprend aujourd'hui non seulement la circulation des espèces biologiques, mais aussi le bon déroulement du transit sédimentaire, indispensable à l'équilibre hydromorphologique et écologique des cours d'eau en aval des ouvrages. Par ailleurs, les procédures de classement seront à présent décentralisées. Ceux-ci ne seront plus élaborés à l'échelle nationale mais à l'échelle des grands bassins, et ils seront articulés autour de deux listes.

Les cours d'eau de la première liste devront répondre à au moins l'un des trois critères suivants : ceux en très bon état écologique, ceux qui jouent un rôle de réservoirs biologiques et ceux qui nécessitent une protection complète des poissons migrateurs amphihalins. Aucun nouvel ouvrage (y compris le renouvellement des titres) faisant obstacle à la notion de continuité écologique ne pourra y être concédé. Les cours d'eau de la seconde liste seront ceux pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs (amphihalins ou non). Tout ouvrage (existant ou nouveau) devra y être géré, entretenu et équipé dans cette optique.

Une échéance : fin 2011

Les classements devront être élaborés pour fin 2011 et ont vocation à être évolutifs au fur et à mesure de la mise à jour des SDAGE. Dans les schémas de 2010, doivent a minima figurer les grandes orientations pour l'établissement des nouveaux classements, ainsi qu'une première identification des réservoirs biologiques. Les listes de cours d'eau répondant aux critères de classement seront soumises à une consultation départementale au plus tard à la fin du 1er trimestre 2010. A ce titre, l'article R.214-110 du code de l'environnement prévoit clairement la consultation des FDAAPPMA.

L'hydroélectricité dans les SDAGE

L'hydroélectricité est un enjeu bien particulier puisqu'elle se situe à la croisée des objectifs de deux directives européennes : la Directive ENergies Renouvelables (ENR) et la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Toute la difficulté réside donc dans le fait de concilier ces deux directives dont les objectifs paraissent antagonistes. La première vise le développement de l'hydroélectricité alors que la seconde, au contraire, vise l'atteinte du bon état des masses d'eau, la continuité écologique apparaissant comme l'un des enjeux majeurs.

Les SDAGE sont chargés de permettre l'atteinte des objectifs de bon état de la DCE. Or, outre une partie de la procédure de classement, peu d'orientations sont prévues afin de limiter le développement et l'impact des ouvrages hydroélectriques.
Au contraire, un potentiel hydroélectrique théorique restant à développer a été quantifié dans les SDAGE, sans considérer la réduction des objectifs nationaux de développement de l'hydroélectricité (de +7 à +3 TWh net/an). Or, la synthèse des études réalisées dans les SDAGE montre que l'objectif de +3 TWh net/an peut être atteint simplement en se basant sur l'existant. D'autre part, aucune disposition n'est prévue afin de limiter le développement de la petite hydroélectricité, fortement responsable de la fragmentation des cours d'eau et ne répondant pas aux objectifs nationaux de production d'énergie de pointe (aménagements au fil de l'eau).

© David Doucende

Altération de la continuité écologique d'un cours d'eau par un ouvrage hydraulique.

Les dispositions des SDAGE concernant les repeuplements

La pêche amateur, par les prélèvements et la gestion halieutique qu'elle met en œuvre, peut constituer une pression sur le vivant. C'est la raison pour laquelle les SDAGE ont proposé certaines dispositions dans le but d'assurer la cohérence de la gestion piscicole avec l'atteinte des objectifs environnementaux et la préservation des milieux aquatiques. Pour permettre le maintien de certaines activités halieutiques, la FNPF a engagé avec succès des négociations nationales afin de proposer une nouvelle rédaction aux comités de bassin.

Tous les SDAGE n'avaient pas la même approche concernant la gestion halieutique et la plupart visaient à interdire totalement les repeuplements sur les masses d'eau en très bon état et les masses d'eau en bon état. La FNPF a donc souhaité, d'une part, que la vision des différents SDAGE sur cette problématique soit harmonisée au niveau national, et d'autre part qu'une approche programmative soit préférée à une approche prescriptive.

Les négociations nationales ont conduit à une modération de ces interdictions, tout en conservant des orientations en matière de gestion patrimoniale et de respect des souches génétiques autochtones, en cohérence avec l'évolution des mentalités et de la réglementation. Une nouvelle proposition de rédaction de ces dispositions a ainsi été proposée par le ministère aux comités de bassin.

Le cadrage de la gestion halieutique par les fédérations de pêche

Ces amendements ne remettent pas en cause les objectifs de bon état fixés par les SDAGE à l'horizon 2015, puisque les FDAAPMA favorisent une exploitation halieutique raisonnée au travers de leur PDPG. D'autre part, des études génétiques sont couramment réalisées sur les populations en place afin d'identifier l'impact éventuel des actions de repeuplement sur les souches autochtones et d'adapter si nécessaire la gestion piscicole.

Enfin, un programme de recherche d'envergure nationale, intitulé GENESALM, est mené depuis fin 2006 en relation avec des organismes scientifiques et les professionnels du secteur aquacole. Il a pour but de compléter la cartographie des populations sauvages de salmonidés en France afin d'en améliorer la gestion, et d'améliorer les pratiques génétiques et sanitaires des piscicultures.

Si la gestion halieutique mise en place par les pêcheurs a pendant longtemps été critiquée, les mentalités ont aujourd'hui évolué afin de mettre en place une gestion raisonnée et axée vers le respect du caractère patrimonial des populations piscicoles. Cependant, les pratiques de repeuplement restent parfois nécessaires au maintien des activités halieutiques. Les enjeux sont multiples, tant par les activités socio-économiques qui en découlent, que par l'amélioration de la qualité des eaux et l'atteinte du bon état écologique résultant de l'implication du réseau associatif de la pêche.

> Fabien Chiri
Service Technique

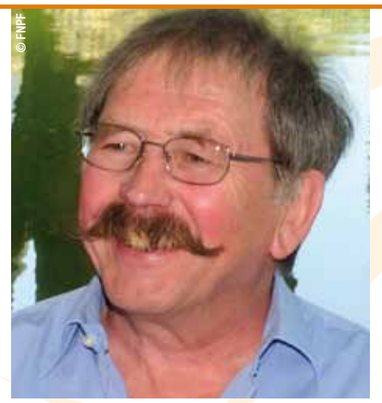
© FNPF

Roland Seiler est le nouveau président central de la Fédération Suisse de Pêche.

La Fédération Suisse de Pêche met les bouchées doubles

Gestion de l'hydroélectricité, renaturation des cours d'eau, communication auprès des pêcheurs : les défis à relever par la Fédération Suisse de Pêche (FSP) ressemblent à ceux que nous connaissons en France. Mais les moyens d'action diffèrent.

En balade chez nos voisins helvètes, il vous prend l'envie de pêcher. Comment faire ? En Suisse, fédéralisme oblige, ce sont les cantons qui sont rois en matière de droit de pêche. Chacune des sociétés peut, si elle le souhaite, être représentée à la fédération nationale, mais ce sont les administrations cantonales qui dictent leurs règles et leurs tarifs. Mis à part sur certains plans et cours d'eau affermés, il est possible de se procurer une carte sans être adhérent de la société locale correspondante. Et depuis le 1er janvier 2009, les aspirants pêcheurs doivent suivre une formation de trois heures. Ce cours obligatoire, inexistant en France, doit permettre de sensibiliser les pêcheurs réguliers à la protection des poissons et de l'environnement aquatique.
Cela n'a rien d'étonnant : la préservation du patrimoine est par nature l'un des combats principaux de la fédération. En Suisse, 32000 pêcheurs adhèrent aux différentes fédérations, mais leur nombre baisse d'années en années. *"Cette désertion progressive a deux causes principales : les gens pêchent moins et le nombre de poissons diminue"*, explique Roland Seiler, le nouveau président central de la FSP, élu en mai 2009. Le nombre de truites de rivière, les plus pêchées en Suisse, a par exemple été divisé par trois en 20 ans. Les raisons principales : le manque d'espace vital, la perturbation de l'équilibre sédimentaire par les ouvrages de retenues artificielles, la rupture de la continuité écologique, le régime d'éclusées irraisonné et le non-respect des débits réservés sur au moins 60% des cours d'eau concernés. Sans compter les résidus médicamenteux qui tendent à féminiser les poissons et les oiseaux piscivores qui se repaissent du peu qu'il reste !

Initiative populaire et pétition

Cependant, la FSP dispose de moyens pour tenter de lutter contre ces atteintes au milieu. Parmi eux, l'initiative populaire, sorte de référendum actif qui permet de soumettre une proposition au Parlement à partir d'un certain nombre de signatures. C'est par ce biais que la FSP a réussi à introduire certains aspects de la renaturation des eaux publiques et de leurs zones riveraines dans les négociations parlementaires. Et à ce stade des discussions, il est prévu que 50 km soient revitalisés chaque année. *"C'est un pas de géant. Evidemment, ce n'est pas seulement pour les pêcheurs que nous lançons ce genre d'actions. La population elle aussi souhaitait rendre vie à ses rivières"*, se réjouit Roland Seiler. Autre moyen d'action : les pétitions. La fédération en a déposé une pour limiter le nombre de cormorans nichant de plus en plus dans des réserves naturelles et la question est en cours de négociation au Parlement. Enfin, pour lutter contre la prolifération des petites centrales électriques, la FSP s'est chargée de rédiger un exemple type de plainte qu'elle laisse à disposition de ses adhérents. Et qui sait ? Si le nombre de poissons se met à augmenter, celui des pêcheurs pourrait aussi faire de même.

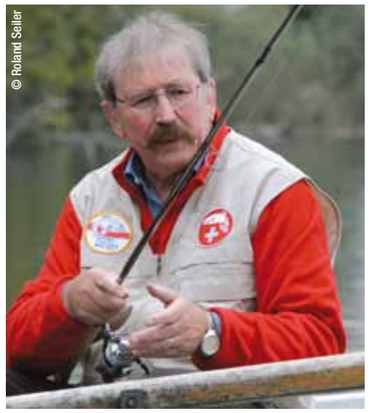
© Roland Seiler

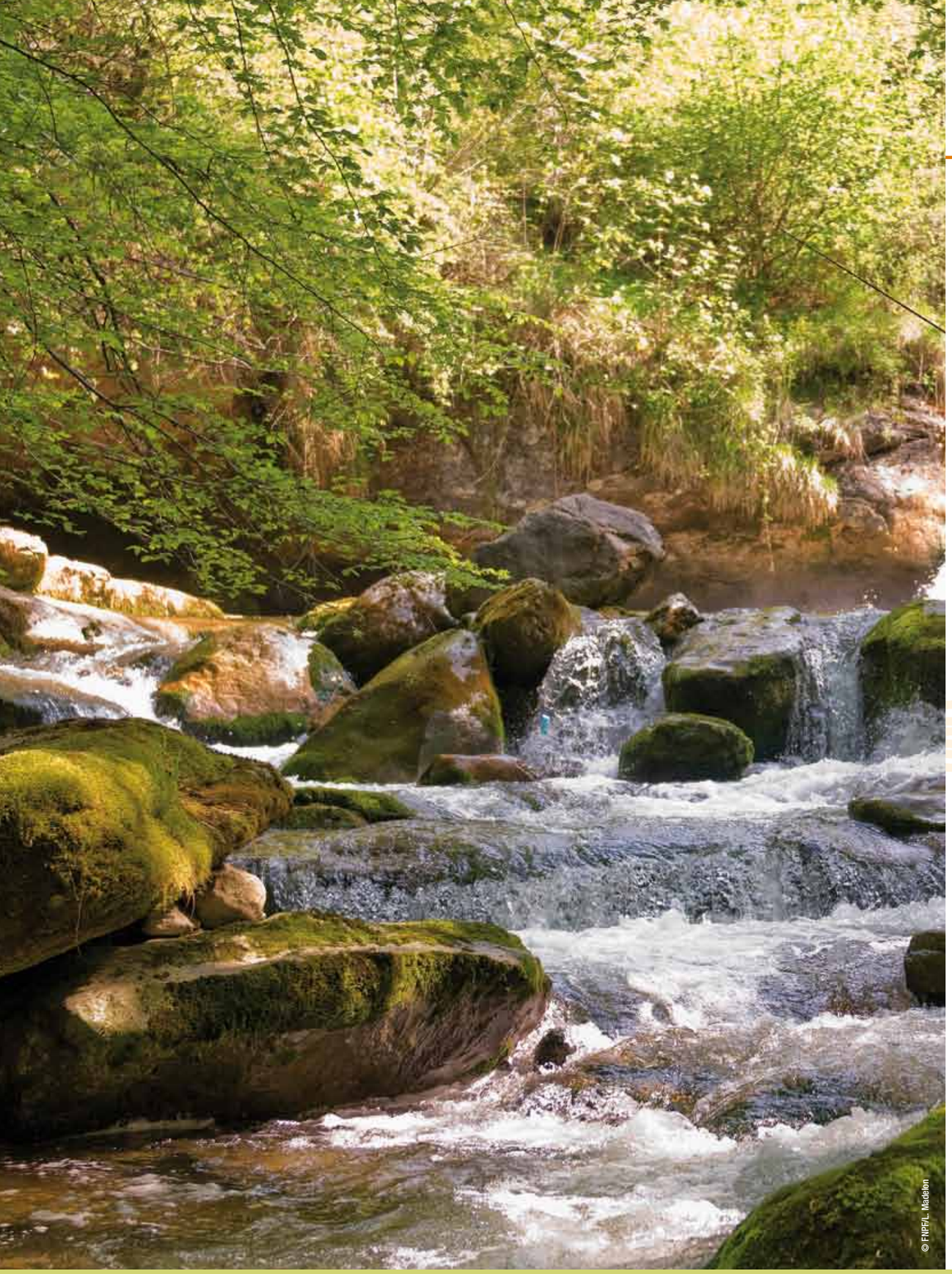
© FNPF/L. Madelon

Quand la passion se partage en images !

Du 02 janvier au 30 avril 2009, la FNPF et l'AFCPL ont organisé un jeu concours catégorie vidéo et diaporama intitulé "Pêcheurs, passez devant la caméra". Le jury composé de membres des deux associations organisatrices et de journalistes halieutiques, a délibéré : le premier prix vidéo a été décerné à Raïssa Lanéelle et celui de la catégorie diaporama à Stéphane Hadjouj. Les deux vainqueurs ont gagné un séjour de pêche "clef en main" de deux jours, d'une valeur de 800 euros. Les autres participants ont tous reçus un lot de consolation (sondeurs, cannes etc.).

Face au succès du jeu (30 participants et une grande qualité des images), la FNPF ravie et surprise a décidé d'ajouter deux catégories de prix supplémentaires : Humour et originalité.
Cette démarche consistant en la mise en scène de la passion de la pêche a permis de développer la bibliothèque d'image de la FNPF, les deux premiers prix sont d'ailleurs visibles sur son site Internet.
Pêche Mag vous dresse le portrait de ces deux artistes passionnés.

"Les soies qui volent sur une rivière, sous certaines lumières, donnent un spectacle féerique."

Entre la lumière et les soies

Raïssa Lanéelle a remporté le premier prix vidéo du jeu concours de la FNPF "Mettez en scène votre pêche" avec une séquence très poétique filmée à GreenLake. Son film de quelques minutes est une merveilleuse ode à la pêche à la mouche, sa passion.

"Quand on m'a annoncé que j'avais gagné le concours, j'ai été heureuse. Très surprise, mais heureuse !" Raïssa Lanéelle avait pourtant de sérieux atouts de son côté. Graphiste-illustratrice indépendante, elle se décrit comme une amoureuse de l'image. Enfant, elle s'évertuait déjà à reproduire les couvertures de ses magazines préférés. Au collège, à Cherbourg, elle rencontre un formidable professeur d'arts plastiques, *"un vrai artiste !"*, qui achève de la convaincre. Du dessin, elle est passée à la photographie, puis à la vidéo. Ce n'est que récemment que la jeune femme de 34 ans est venue à la pêche grâce à son compagnon, pêcheur depuis l'enfance.
Le couple qui vit à côté de Clermont-Ferrand, a eu envie de découvrir la pêche à la mouche, il y a un peu plus d'un an. Jean-Michel son compagnon pêchait pendant que Raïssa prenait des photos. *"Dès qu'il s'agit d'être au sein de la nature et de découvrir de nouvelles choses, je suis partante !"* La suite a été très naturelle : *"A force de voir les autres, j'ai voulu m'y mettre aussi. On a lancé la ligne pour moi, et j'ai ramené un poisson. J'ai adoré ça !"*.

Greenlake

Depuis près d'un an, Raïssa est membre du club mouche Baëtis 63. Elle est aussi affiliée à la FFPML pour contrôler les pêcheurs lors de compétition. *"J'aime la pêche à la mouche, il y a dans le geste quelque chose de très féminin. Et les soies qui volent sur une rivière, sous certaines lumières, donnent un spectacle féerique"*. Naturellement, l'amatrice de photos et de vidéos n'est jamais bien loin, et Raïssa n'a pas perdu l'habitude d'immortaliser ces instants magiques.
La vidéo qui lui a valu de remporter le concours de la FNPF est la première qu'elle réalise sur la pêche. Les images ont été prises à GreenLake, l'un des plus anciens "réservoirs" de pêche à la mouche à 8 km de Bourges. Raïssa l'a choisi pour l'atmosphère très particulière des lieux. *"Dans le montage, je montre tout ce que j'aime dans la pêche à la mouche : entrer en osmose avec la nature, rechercher la bonne technique pour leurrer le poisson, et enfin, le voir repartir"*. En quelques minutes, la jeune femme réussit à transmettre tout l'esprit de la pêche à la mouche avec des images magnifiques et poétiques. Son premier prix l'a encouragé à retenter l'expérience. *"C'est très gratifiant ! Pour moi, mais aussi pour le club Baëtis 63 et mes amis pêcheurs. Le prix récompense notre passion commune. J'ai d'ailleurs décidé de tourner une nouvelle vidéo de pêche. Et si mes films peuvent dépoussiérer l'image de la pêche et vaincre les préjugés du grand public, c'est encore mieux !"*

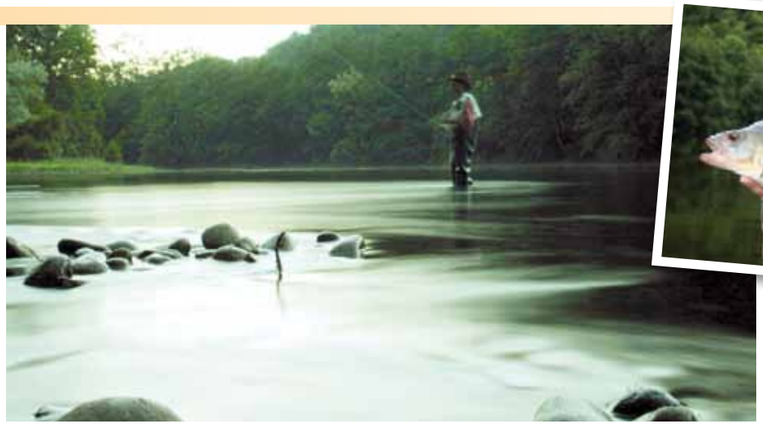

"Il n'est pas toujours évident de me faire lâcher ma canne, même pour un appareil photo"

Pêcheur engagé

Stéphane Hadjoudj est le vainqueur du jeu concours dans la catégorie diaporama, organisé par la FNPF. La réalisation de ce montage lui a permis d'allier ses deux passions : la pêche et la photographie.

L'histoire entre Stéphane et la pêche a commencé il y a plus de 30 ans. *"A cinq ans, j'embêtais déjà mon père pour aller pêcher"*. A 37 ans, Stéphane affirme pratiquer tous les styles de pêche avec le même plaisir. *"Je passe de l'une à l'autre selon les occasions qui me sont proposées"*. Pendant des années, le jeune homme a vécu dans des grandes villes. Durant cette période, il privilégiait la pêche à la mouche et a même converti sa femme à cette pratique. Il y a quelque années, il accepte un emploi d'ingénieur du bâtiment pour la ville de Brive, sans aucune attache dans la région, *"juste pour se rapprocher de la Dordogne rurale telle qu'Argentat, l'une des plus somptueuses rivières françaises pour la mouche."* Ce ne sont pas les truites qui l'attendaient en Corrèze. Depuis son installation, Stéphane a découvert la pêche au carnassier sur les magnifiques plans d'eau qui abondent dans la région. Aujourd'hui papa de deux petites filles de 3 et 6 ans, il n'hésite pas à initier l'aînée aux joies de la pêche.
La pêche n'est pas sa seule passion : *"Le concours était pour moi du domaine de l'évidence. Je suis aussi un passionné de photographie. Quand c'est possible, je mixe les deux avec bonheur. Mais il n'est pas toujours évident de me faire lâcher ma canne, même pour un appareil photo !"*.

Leurre et remise à l'eau

Le diaporama qui lui a valu le premier prix comporte une cinquantaine de clichés. A travers ces images, on devine les convictions de l'homme : *"Je suis un fervent défenseur de la pêche au leurre et du "No kill". La pêche n'est plus une activité essentiellement alimentaire. C'est aujourd'hui un loisir et elle doit se pratiquer dans le respect du milieu et des poissons. C'est la capacité de ce milieu à supporter des prélèvements qui devrait orienter le comportement des pêcheurs et le contenu de la règlementation en la matière"*, explique-t-il. L'AAPPMA de Marcillac-la-Croisille, dont il est secrétaire, s'évertue à mettre ces idées en pratique sur son territoire d'action. *"Le message est parfois difficile à entendre pour certains membres"*, regrette Stéphane. Cela ne le rebute pas. Convaincu que la pêche doit moderniser son image, le photographe en herbe multiplie les actions à destination du grand public. Parmi celles qui lui tiennent le plus à cœur, l'organisation dans son département des premiers tours d'un concours de pêche au carnassier initié par l'AFCPL et auquel certaines Fédérations Départementales de Pêche se sont associées. Ces "rencontres carnassier", ou "battles", se déroulent comme un tournoi de football, avec des "matchs" de poules suivis de finales départementales. Les quatre premiers à l'issue du tournoi départemental sont invités à concourir pour la finale nationale. Cette année, elle a eu lieu en Corrèze les 31 octobre et 1er novembre 2009. *"Cette compétition résume bien ce qui me tient à cœur. Plus qu'une course à la victoire, c'est l'occasion d'organiser des rencontres conviviales pour faire découvrir la pêche au leurre au public et motiver ceux que la pratique peut décourager"* explique-t-il. Finalement, le visage de la pêche qu'il défend lui ressemble : passionné, dynamique, convivial et respectueux.

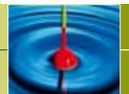

Elections FNPF

Composition du Conseil d'administration et du bureau

Claude Roustan a été réélu président de la FNPF

Le mercredi 13 mai 2009, le Conseil d'administration de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) a été installé et a procédé aux élections de son président et du bureau. Claude Roustan a été réélu à l'unanimité président de la FNPF, pour un mandat de six ans.

Les membres du bureau sont :

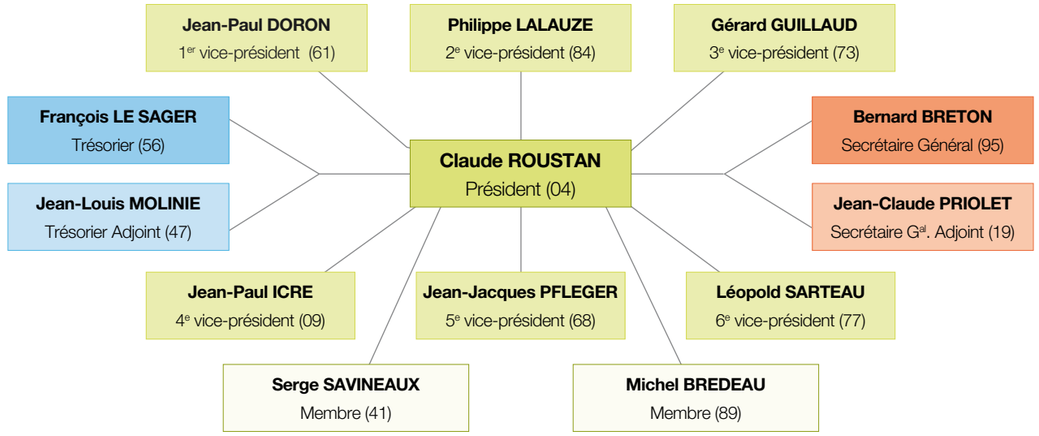

Claude Roustan a exposé les quatre axes fondamentaux sur lesquels travaillera la FNPF pendant son mandat :

- **Une meilleure reconnaissance institutionnelle ;**
- **La reconquête des effectifs de pêcheurs ;**
- **La modernisation de la pêche associative ;**
- **Accroître la présence de la FNPF au niveau européen.**

Les autres administrateurs sont :

Le conseil d'administration de la FNPF

Les membres du bureau

- **Gérard GUINOT** (03) Allier
- **Bernard de CHANALEILLES** (07) Ardèche
- **Daniel MARFAING** (15) Cantal
- **Jacques FOUCHIER** (17) Charente-Maritime
- **Christian STEPHAN** (18) Cher
- **Maurice LEBRANCHU** (22) Côtes-d'Armor
- **Jacques MARSAN** (40) Landes
- **Patrick RUFFIÉ** (46) Lot
- **Jean-Paul SOUTIF** (49) Maine-et-Loire
- **Michel REMOND** (52) Haute-Marne
- **Jean-Marie BARAS** (59) Nord
- **Christian DELANEF** (60) Oise
- **Jacques DUCOS** (65) Hautes-Pyrénées
- **René PATAU** (66) Pyrénées-Orientales
- **Alain LAGARDE** (69) Rhône
- **Bruno BOLOGNESI** (70) Haute-Saône
- **Georges GUYONNET** (71) Saône-et-Loire
- **Alain DIEU** (72) Sarthe
- **Louis FONTICELLI** (83) Var
- **Michel BALAY** (88) Vosges
- **Serge GIBOULET** (91) Essonne
- **Raymond PERARD -** Représentant des Associations Agréées Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets

Glossaire

Bandes enherbées : Les bandes enherbées, sont des dispositifs agro-paysagers longeant les cours d'eau ou plantées transversalement à la pente. Dans certains pays, par exemple en France, ils sont obligatoires sur une partie minimale du territoire, en tant que "couvert environnemental permanent".

Bassins de décantation Bassin où l'eau est débarrassée de ses impuretés en les laissant se déposer au fond.

Bio-indicateur Un bio-indicateur est un "indicateur" constitué par la présence d'une espèce végétale, fongique ou animale qui permet de révéler certaines caractéristiques écologiques (physico-chimiques, microclimatiques, biologiques et fonctionnelles) de l'environnement, ou de constater l'incidence de certaines pratiques.

Couronne tchèque La couronne tchèque se dit koruna eská (CZK) en Tchèque est la monnaie nationale de la République tchèque, depuis 1993.

Débits réservés
Le débit réservé a été conçu dès la loi de 1919 pour préserver le milieu aquatique : c'est le débit minimal restant dans le lit naturel garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans ces eaux. La loi pêche de 1984 a ensuite fixé de façon normative le débit réservé au :

- 1/10ème du débit annuel moyen (module) pour tout nouvel aménagement,
- 1/40ème pour les aménagements existants.

D'ici 2014, les débits réservés seront relevés au 1/10ème ou 1/20ème du module, pour tous les aménagements.

DCE Directive-cadre sur l'eau est une réglementation européenne relative à la pollution de l'eau (Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau).

DIREN Les Directions Régionales de l'Environnement ont été créées par le décret du 4 novembre 1991. Elles sont un service déconcentré du ministère de l'Environnement qui exerce sous l'autorité préfectorale départementale, ou régionale suivant le type d'action menée. Ses différentes missions sont la connaissance, la gestion, et la mise en valeur du patrimoine naturel, bâti rural et urbain et des ressources en eau.

FDAAPPMA Fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Forum des pêcheurs européens Cette association a pour nom anglais : European Anglers Forum (Forum des pêcheurs européens), l'abréviation anglaise est EAF. Le Forum des Pêcheurs Européens a pour principal objectif de défendre les intérêts des pêcheurs européens.

GENESALM Programme d'analyse et d'étude des pratiques génétiques, concernant le repeuplement des espèces salmonicoles (truite fario et saumon atlantique) en France. Il permet donc de mieux connaître les populations de salmonidés et leurs origines génétiques.

Hydromorphique Ce terme s'emploie pour désigner les sols régulièrement saturés d'eau.

IFEN Institut Français de l'Environnement a été remplacé par un service statistique au sein du ministère de l'environnement, depuis sa dissolution par le décret du 29 novembre 2009.

Leader + Programme européen destiné aux zones rurales, qui permet en France de soutenir 140 territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur.

MISE Missions interservices de l'eau, la MISE regroupe l'ensemble des services de l'État et les établissements publics assurant des missions dans le domaine de l'eau (Préfecture, DDAF, DDE, DDASS, DRIRE, DIREN, Service Navigation, Conseil Supérieur de la Pêche, Agence de l'eau). Elle vise à améliorer la lisibilité et l'efficacité de l'action administrative dans le domaine de l'eau : elle constitue une sorte de "guichet unique" et assure une mission d'information sur la réglementation et la politique de l'eau.

Mucus Sécrétions visqueuses et translucides sur les écailles du poisson ayant des fonctions de protection, par exemple, pour certaines maladies,

Pêche à la mouche Un mode de pêche très esthétique. Cette technique vise à tromper la truite, et les carnassiers en général à l'aide d'une imitation d'insecte. Le fil est en soie et le lancer est très important.

Plan énergies renouvelables Ce programme vise à atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. Il prévoit ainsi de porter à au moins 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020.

Réservoirs biologiques Ce sont des zones comprenant tous les habitats naturels utiles à l'accomplissement du cycle biologique d'une espèce (reproduction, refuge, croissance, alimentation). Cette notion de "réservoir" est utilisée dans certains schémas de trame verte (la trame verte et bleue française issue du Grenelle de l'environnement de 2007).

Web 2.0 Ensemble des technologies du web telles que les interfaces permettant aux internautes ayant peu de connaissances techniques d'interagir de façon simple à la fois avec le contenu et la structure des pages, mais aussi entre eux.

RTE : Réseau de Transport d'Electricité

ERDF : Electricité Réseau Distribution de France.

AAPPMA Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

FDAAPPMA Fédération départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

ONEMA Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

PDPG Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles

PDPN Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature

Le Magazine PÊCHE Mag est publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France - 17 rue Bergère - 75009 Paris - France
Directeur de la publication : Claude Roustan • Responsable de la publication : Julie Miquel • Rédaction : Julie Miquel, Anne Orliac, Stéphanie Hofer
© visuel couverture : FNPF/L. Madelon • Conception et réalisation : Images et Formes • Imprimé en France - ISSN : 1961-6368 • Dépôt légal : novembre 2009

Coup de maître !

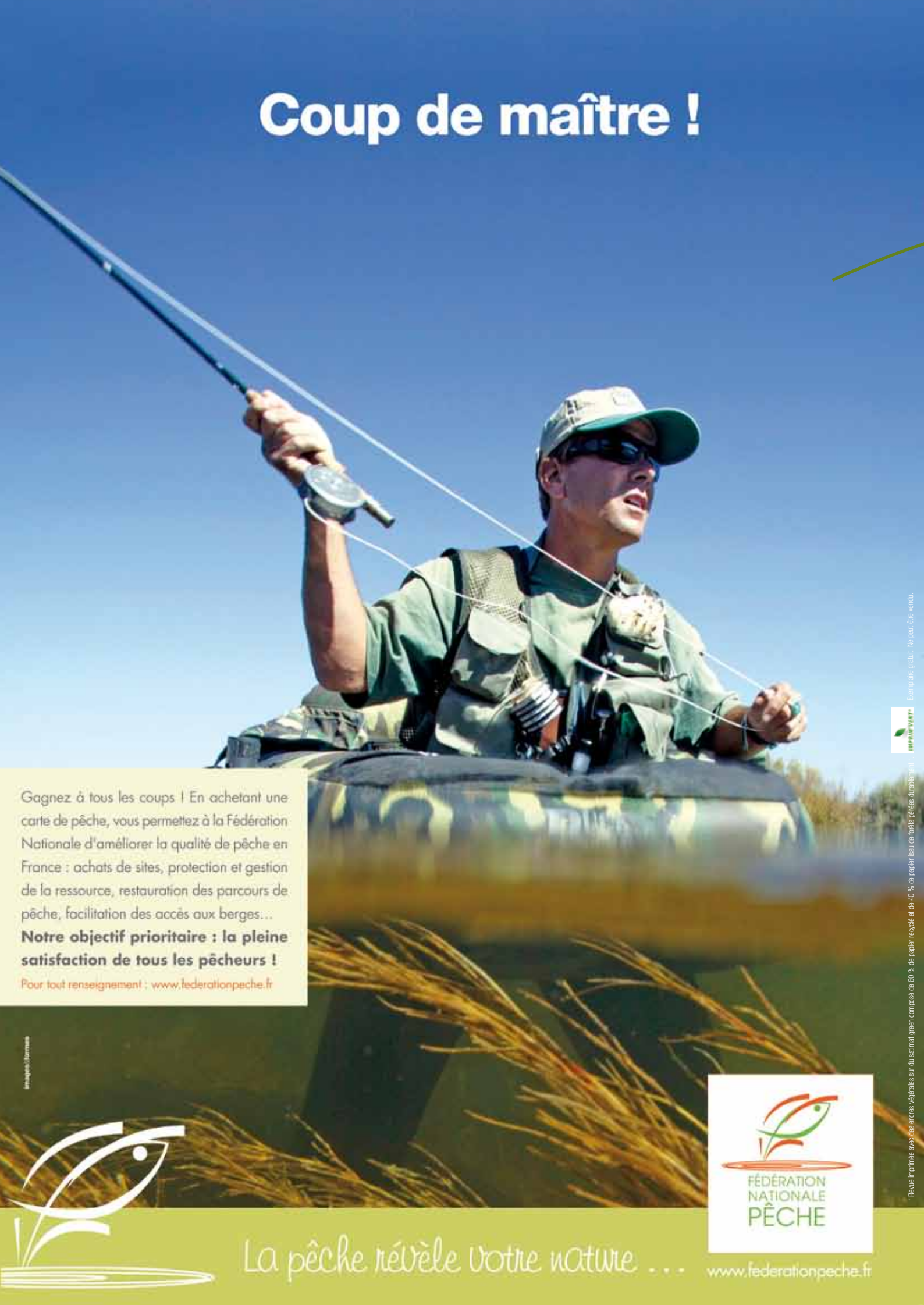

Gagnez à tous les coups ! En achetant une carte de pêche, vous permettez à la Fédération Nationale d'améliorer la qualité de pêche en France : achats de sites, protection et gestion de la ressource, restauration des parcours de pêche, facilitation des accès aux berges…

Notre objectif prioritaire : la pleine satisfaction de tous les pêcheurs !

Pour tout renseignement : www.federationpeche.fr

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

La pêche révèle votre nature . . .

www.federationpeche.fr

* Revue imprimée avec des encres végétales sur du satimat green composé de 60 % de papier recyclé et de 40 % de papier issu de forêts gérées durablement. Exemplaire gratuit. Ne peut être vendu.